

# *Service Eau potable*

## *Rapport annuel 2021*



# Eau potable Rapport 2021

Le présent rapport rend compte de la qualité et du prix du Service Public de l'Eau de Montluçon Communauté pour l'année 2021.

L'établissement de ce rapport s'effectue conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-5 et D2224-1. Il publie les principales informations techniques et relatives au volume d'activités et à l'équilibre budgétaire.

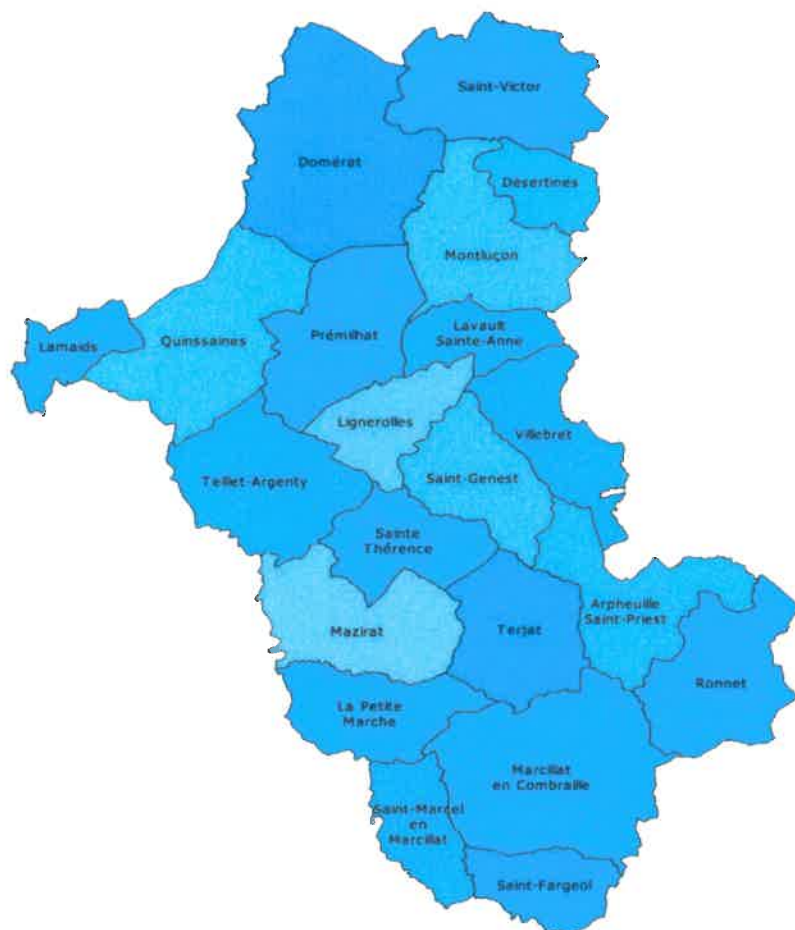
L'objectif de ce rapport est multiple. Il vise, en premier lieu, à fournir aux décideurs publics, les informations techniques et financières essentielles à l'appréciation de la qualité du service rendu pour décider des évolutions et adaptations. Il est également un vecteur d'informations à destination des usagers et garantit ainsi la transparence dans la gestion du service.

Au cours de l'année 2021, la Direction Eau et Assainissement de Montluçon Communauté a poursuivi, en étroite collaboration avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, son objectif de produire et distribuer une eau potable de qualité. Les efforts et adaptations du service doivent être poursuivis afin d'offrir une qualité de prestation accrue qui réponde aux attentes des usagers dans le cadre de la législation en vigueur.

Depuis le 1er janvier 2018, Montluçon Communauté gère l'eau potable en régie sur les communes de Montluçon, Désertines, Arpeuilles-Saint-Priest, Ronnet, Terjat pour la totalité du territoire et partiellement sur celles de Saint-Victor, Prémilhat et Domérat.

Concernant les autres communes, ce sont les SIVOM Région Minière (Doyet) et Rive Gauche du Cher (Huriel) qui gèrent cette compétence, les représentants de Montluçon Communauté siégeant au sein de leurs Comités syndicaux.

## Périmètre de Montluçon Communauté



COMMUNE	POPULATION
ARPHEUILLES SAINT-PIEST	364
DESERTINES	4 519
DOMERAT	8 907
LAMAIDS	235
LA PETITE MARCHÉ	178
LAVAUT SAINTE-ANNE	1 192
LIGNEROLLES	751
MARCILLAT EN COMBRAILLE	932
MAZIRAT	288
MONTLUÇON	36 015
PREMILHAT	2 531
QUINSSAINES	1 524
RONNET	176
SAINT-FARGEOL	194
SAINT-GENEST	409
SAINT-MARCEL EN MARCILLAT	131
SAINT-VICTOR	2 121
SAINTE-THERENCE	189
TEILLET- ARGENTY	565
TERJAT	193
VILLEBRET	1 355
<b>Total</b>	<b>62 769</b>

# Indicateurs de performance

## Rendement de réseau de distribution 1

93,81 %  
 $2\,174\,463\text{ m}^3 + 207\,429\text{ m}^3 / 2\,538\,988\text{ m}^3 \times 100$

## Indice linéaire des volumes non comptés 2

2,61 m<sup>3</sup>/km/ jour  
 (2 468 713 m<sup>3</sup>- 2 090 902 m<sup>3</sup>) / 382,85 km /365 j

## Indice linéaire des pertes de réseau 3

1,12 m<sup>3</sup>/km/ jour  
 $2\,468\,713\text{ m}^3 - (2\,090\,902\text{ m}^3 + 114\,492\text{ m}^3) / 382\text{ km} / 365\text{ j}$

## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 4

0,32 %  
 $6\,190\text{ ml} / 5 / 382\,000\text{ ml} \times 100$

## Indice d'avancement de protection de la ressource 5 – Captage Gour du Puy

80 %  
 (indicateurs fournis par l'ARS)

## Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées 6

0,22 coupure / 1000 abonnés  
 (5 coupures/22 686 x 1000)

## Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés 7

100 %  
 (délai maximal d'ouverture des branchements défini par le service : 3 jours suivant la réception de l'abonnement dûment rempli)

## Taux de réclamations 8

0,57 ‰  
 (13 réclamations/22 686 abonné x 1000)

## Contrôle règlementaire sur les eaux distribuées

	NOMBRE DE PRELEVEMENTS REALISES	NOMBRE DE PRELEVEMENTS NON CONFORMES	POURCENTAGE DE CONFORMITE
CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE	105	3	97,1%
CONFORMITE PHYSICO - CHIMIQUE	109	0	100,0%

P 101.1 et P102.2 – indicateurs fournis par l'ARS

## Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	Nombre c points possible	Nombre c points obtenus
<b>A – plan de réseaux</b>		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour au moins annuelle	5	5
Existence d'un inventaire, identifiant les tronçons de réseau avec linéaire de la canalisation et de la catégorie de l'ouvrage, avec information sur les matériaux et les diamètres pour au moins la moitié du linéaire total, et d'une procédure de mise à jour	10	10
Valorisation de l'inventaire : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés concernant les matériaux et les diamètres. Le 5eme point est accordé si les informations sur les diamètres et les réseaux sont rassemblées sur 95 % du linéaire.	5	5
Existence d'un inventaire, mentionnant la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux. La moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée.	10	10
Valorisation de l'inventaire : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés concernant les date ou période de pose des tronçons identifiés, au-delà de 50%. Le 5eme point est accordé si les informations sur les diamètres et les réseaux sont rassemblées	5	5
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...)	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	8
Pour chaque branchement sont répertoriées les caractéristiques du ou des compteurs, incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des travaux ou réparations effectués à leur suite	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement, ...)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations (programme détaillé, assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjours de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	5
<b>B – Inventaire réseaux</b>		
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>118</b>

P 103.2B

1 P 104.3. Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros et d'autres services publics d'eau potable et le volume produit augmenté des volumes achetés.

2 P 105.3 Ratio entre le volume non compté (différence

entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé) et le linéaire du réseau de desserte.

3 P106.3 Ratio entre le volume de pertes (différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé), et le linéaire du réseau de desserte.  
 4 P 107.2. Quotient de la

moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaire branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

5 P 108.3. Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de

prélèvement dans le milieu naturel d'ou vient l'eau potable distribuée.

6 P 151.1 Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000.

7 P 152.1 Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délais auquel s'est engagé le service clientèle.

8 P.155.1. Nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1000

(réclamations relatives à des écarts ou non-conformités vis à vis d'engagements contractuels, d'engagement de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis à vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix).

# Les services de l'eau

► 22 686 abonnés

► 22 agents

Une usine de production d'eau potable située rue du Gour du Puy à Montluçon, d'une capacité de 1 200 m<sup>3</sup>/h (deux ½ files de capacité 600 m<sup>3</sup>/h).

Une interconnexion totale de 10 000 m<sup>3</sup>/j via Coursage (Quinssaines – SIVOM Rive Gauche du Cher) depuis Buffon.

382,85 km de réseaux, (72,45 km sur le secteur Arpheilles-Saint-Priest/Ronnet/Terjat et 310,40 km sur le secteur Montluçon/Désertines)

Deux sources situées sur la commune d'Arpheilles-Saint-Priest (Vitat et Chez Caque - Montrobert) pour le secteur d'Arpheilles-Saint-Priest, Ronnet et Terjat à l'arrêt depuis juillet 2018.

## Sites de stockage et distribution

RESERVOIR	TYPE	CAPACITE	PROFONDEUR	ALIMENTATION	NETTOYAGE
HOPITAL	Station de reprise	7000 m <sup>3</sup> 2 x 3500 m <sup>3</sup>	4 m	Usine du Gour du Puy (refoulement)	01/06/21 14/06/2021
NOTRE DAME	Réservoir + station de reprise	2900 m <sup>3</sup> (2x1100) + (2 x350)	2,46 m	Réservoir de l'Hôpital (refoulement)	NTD 1 le 04/10/2022, NTD 3 et 4, vidange pour travaux le 03/01/2022, remise en service NTD 3 le 15/02/2022
LA VERNE	Réservoir	800 m <sup>3</sup> (2x200) + 2x200)	2,50 m	Réservoir de Notre-Dame (refoulement)	14/06/2021 15/06/2021
CHATELARD	Château d'eau	500 m <sup>3</sup> (2x250)	6,30 m	Réservoir de Montplaisir (refoulement)	14/06/2021 15/06/2021 02/11/2021 03/11/2021
MONTPLAISIR	Réservoir + station de reprise	1000 m <sup>3</sup> (1x1000)	5,11 m	Réservoir Notre Dame (refoulement)	09/06/21
COTE DU PEU	Réservoir	1000 m <sup>3</sup> (2x 500)	5,03 m	Réservoir de Montplaisir (gravitaire)	04/06/2021 11/06/2021
SAINT-JEAN	Réservoir + station de reprise	4000 m <sup>3</sup> (2x2000)	3,93 m	Usine du Gour du Puy (refoulement)	7/06/2021 14/06/2021
MARIGNON	Réservoir + surpresseur	800 m <sup>3</sup> (1x800)	4,19 m	Station de Saint Jean (refoulement)	08/06/21
LES REAUX	Surpresseur			Réservoir de Marignon (gravitaire)	
GUINEBERTS	Réservoir	2200 m <sup>3</sup> (2x400) et (2x700)	3,51 m	Sation de Saint Jean (refoulement)	08/06/2021 15/06/2021
BUFFON	Réservoir	2200 m <sup>3</sup> (2x1100)	5 m	Sation de Saint Jean (refoulement)	04/06/2021 16/06/2021
HAUT BUFFON	Château d'eau	150 m <sup>3</sup> (1x150)	7 m	Réservoir de Buffon bas (refoulement)	09/06/21
VILLARS	Réservoir + surpresseur + château d'eau	1200 + 250 m <sup>3</sup> (1x1200) + (2x125)	5,8 m 3 m	Réservoir des Guineberts (gravitaire)	07/06/21
LES PLANTES	Réservoir + station de reprise	1100 m <sup>3</sup> (1x1100)	5 m	Usine du Gour du Puy (refoulement)	14/06/21
CROIX DE FER	Château d'eau	400 m <sup>3</sup> (1x400)	5m	Station SIVOM Région Minière (refoulement)	08/06/21

# Production

L'eau, produite et distribuée sur Montluçon, Désertines et St-Victor Sud est exclusivement issue de la rivière : le Cher. Ces eaux sont traitées à l'Usine de Production d'Eau Potable du Gour du Puy à Montluçon. La filière de traitement totalement renouvelée permet de produire l'eau potable en quantité et qualité répondant aux besoins des populations et respectant scrupuleusement les normes de potabilité et qualité en vigueur.

Pour le secteur Arpheuilles/Ronnet et Terjat, en 2021, la totalité de la consommation provient également du Cher via l'achat d'eau au SIVOM Région Minière.

L'entretien et la maintenance sur les infrastructures de pompage, de stockage et de production, ainsi qu'une partie des nettoyages des réservoirs, sont assurés en régie. Pour les autres réservoirs, le service fait appel à une entreprise extérieure.

## Prélèvements

Le prélèvement d'eau brute à l'Usine de Production du Gour du Puy est de 2 742 246 m<sup>3</sup> en 2021, en hausse de 5,39% par rapport à 2020 (2 601 929 m<sup>3</sup>). La production d'eau potable sur l'Usine de Production du Gour du Puy est de 2 459 339 m<sup>3</sup> en 2021, en hausse de 3,64% par rapport à 2020 (2 373 009 m<sup>3</sup>).

Le rendement de l'usine du Gour du Puy est de 89,68%<sup>1</sup>. En 2020, ce rendement était de 91,20% (- 1,52). Ce rendement d'usine reste stable depuis deux ans suite à la mise en service de la nouvelle filière de traitement du Gour du Puy courant 2018.

Pour le secteur Arpheuilles/Ronnet et Terjat, la production est de 0 m<sup>3</sup> en 2021 sur les sources de Bois Vitat et chez Caque/Montrobert.

Pour l'essentiel de la consommation, suite à un arrêt d'exploitation des deux sources depuis juillet 2018, le service a eu recours en 2021 à l'achat d'eau auprès du SIVOM Région Minière pour 79 649 m<sup>3</sup>.

La production d'eau potable totale pour Montluçon Communauté est donc pour 2021 de 2 538 988 m<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Rendement = volume produit 2021 / sur volume prélevé 2021 (hors secteur Arpheuilles) soit 2 459 339 / 2 742 246 = 89,68%

## Exportation

Le Service exporte de l'eau à destination du SIVOM Rive Gauche du Cher à Huriel. Cette exportation est considérée comme une vente d'eau en gros. Au total, les volumes exportés en 2021 s'établissent à 31 812 m<sup>3</sup> contre 23 789 m<sup>3</sup> en 2020.

## Facturation

En 2021, le périmètre des volumes d'eau facturés comprend l'ensemble des usagers (domestiques, industriels et bâtiments communaux) des communes de Montluçon, Désertines, Arpheuilles-Saint-Priest, Ronnet et Terjat, ainsi que les exportations d'eau. Les volumes facturés sont de 2 174 463 m<sup>3</sup>, en hausse de 4% par rapport à 2020 (2 090 902 m<sup>3</sup>).

## Rendement primaire du réseau

Plusieurs approches existent pour évaluer le rendement hydraulique du réseau.

*Le rendement primaire du réseau est le ratio entre les volumes facturés aux abonnés et le volume mis en distribution. Les volumes facturés aux abonnés ne tiennent pas compte des eaux de service (nettoyages des infrastructures et consommation propre du service), des soutirages liés à la défense incendie et aux bouches de lavage ou des sous-comptages dus à l'ancienneté des compteurs.*

Le rendement primaire est donc le mode de calcul le moins élaboré et il peut être faussement pénalisant, car tous les volumes autorisés et non facturés ne sont pas intégrés.

En 2021, le rendement primaire<sup>1</sup> du réseau est de 75,69% sur le secteur Arpheuilles-Saint-Priest/Ronnet/Terjat et de 85,97% sur le secteur de Montluçon/Désertines (contre 84,95% en 2020) soit un rendement primaire pour l'ensemble de la collectivité de 85,64% (contre 84,70% en 2020).

<sup>1</sup> Rendement primaire = volume facturé / sur volume produit soit 2 174 463 / 2 538 988 = 85,64 %

*Le rendement net est le mode de calcul le plus pertinent car il permet de prendre en compte la totalité des volumes d'eau utilisés en intégrant les volumes autorisés. Il reflète avec plus de cohérence la perte d'eau réelle du réseau. C'est donc logiquement que, depuis 2008, il a été décidé de publier le rendement net du réseau de distribution.*

En 2021, le rendement net<sup>2</sup> du réseau est de 82,85% sur le secteur Arpheuilles-Saint-Priest/Ronnet/Terjat et de 94,17% sur le secteur de Montluçon/Désertines (contre 89,50% en 2020), soit un rendement net pour l'ensemble de la collectivité de 93,81% (contre 89,33% en 2020).

<sup>2</sup> Le rendement net intègre les volumes autorisés non facturés (pompiers, purges, sous-comptages, besoins de service...). En 2021, ce volume non facturé est de 201 728 m<sup>3</sup> pour Montluçon et Désertines et 5 701 m<sup>3</sup> pour Arpheuilles-Saint-Priest/Ronnet/Terjat, soit 207 429 m<sup>3</sup> pour la collectivité. Rendement net : volume facturé + volume autorisé/volume produit, soit 2 174 463 + 207 429 / 2 538 988 = 93,81%.

# Qualité de l'eau

## Le contrôle réglementaire

Le contrôle réglementaire est réalisé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) Auvergne Délégation Territoriale de l'Allier, l'ancienne Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS).

### Limites de qualité

Les **limites de qualité** concernent des paramètres microbiologiques (bactéries, virus, ...) et des substances chimiques (fer, manganèse, plomb, pesticides, nitrates, hydrocarbures aromatiques polycycliques...). Les seuils de ces limites sont définis pour que ces paramètres ne présentent pas de risques pour la santé du consommateur.

### Références de qualité

Les **références de qualité** constituent 25 indicateurs de fonctionnement de la filière de traitement. Ils permettent de détecter un dysfonctionnement des installations et peuvent être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur, sans incidence sur sa santé.

## Résultat du contrôle sanitaire : limites de qualité

	Limite de qualité	Contrôle Prise d'eau Gour du Puy	Nombre De valeur 2	Contrôle Station Gour du Puy	Nombre De valeur 2	
<b>NITRATES</b>	50 mg/l (ESU)	2,90 mg/l	6	1,70 mg/l	12	mini
		7,03 mg/l		7,26 mg/l		moyenne
		17 mg/l		18,00 mg/l		maxi
<b>PESTICIDES</b> 1	0,5 µg/l (ESU)	0,11 µg/l	6	0,05 µg/l	4	mini
		0,14 µg/l		0,06 µg/l		moyenne
		0,19 µg/l		0,08 µg/l		maxi

1 tritazines, amides, organophosphorés, carbamates ou urées substituées. La norme est fixée à 0,1 µg/l pour la concentration maximale de chaque pesticide quantifié, et à 0,5 µg/l pour la concentration totale en pesticides.

En 2021, toutes les analyses portant sur la recherche des nitrates et des pesticides réalisées en distribution sont conformes à la norme.

## Résultat du contrôle sanitaire : références de qualité

### Paramètres aluminium

Suite au changement de réactif de traitement dans le cadre de la modernisation de l'usine du Gour du Puy et afin de mieux éliminer la matière organique (passage au chlorure ferrique), les sels d'aluminium ne sont plus utilisés.

### Paramètres dureté

La ressource exploitée, la rivière le Cher est une eau de surface douce et peu calcaire. La quantité totale de calcium et de magnésium contenue dans l'eau est mesurée par le Titre Hydrotimétrique, le TH.

Suite à la mise en service de la nouvelle filière de traitement sur l'usine de production d'eau potable du Gour du Puy, 100% des prélèvements ont été conformes en 2021 pour le paramètre Carbone Organique Total.

L'eau du Cher présente une agressivité naturelle compensée par des traitements de reminéralisation.

Sur 2021, 92% des prélèvements en sortie d'usine du Gour du Puy ont respecté la référence de qualité définie pour l'équilibre calcocarbonique.

### Titre hydrotimétrique

10,49 °f	mini
12,06 °f	moyenne
15,44 °f	maxi

(12 valeurs 2)

### Carbone organique total

1,10 mg/l C	mini
1,52 mg/l C	moyenne
1,90 mg/l C	maxi

(12 valeurs 2)

### Equilibre calcocarbonique

2	mini
2,5	moyenne
4	maxi

(4 valeurs 2)

### Autres références

L'eau distribuée respecte les normes de qualité fixées pour les paramètres ayant un impact direct sur la santé.

Les références de qualité concernent 25 paramètres, qui n'ont pas d'effet direct sur la santé des consommateurs, mais qui permettent de juger la qualité du fonctionnement des installations.

Dans l'eau distribuée via l'ancienne filière de traitement, les résultats étaient insatisfaisants pour les trois paramètres : chlorites, carbone organique total et équilibre calcocarbonique.

<sup>2</sup> les valeurs correspondent au nombre d'échantillons recueillis sur les différents points de prélèvement.

# Suivi et exploitation du réseau

Le service exploitation assure la maintenance et les interventions sur le réseau à l'aide d'une base SIG, système d'informations géographiques, recensant les problèmes rencontrés ou les réclamations des abonnés. Ses missions sont diverses, depuis la recherche et la réparation de fuites ou les manœuvres annuelles de vannes du réseau jusqu'au changement de compteur chez l'abonné. Il réalise également des travaux en régie.

## Compteurs

Les travaux de renouvellement de compteurs sont des interventions exécutées à l'initiative du service. Ils concernent des compteurs de plus de 15 ans conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 mars 2007, en lien avec la relève annuelle.

Depuis 2014, les renouvellements de compteurs sont programmés et nivelés sur une période de 15 ans afin de lisser la charge d'activité et les investissements du service.

Afin d'améliorer le service rendu aux abonnés et le suivi des consommations, le service poursuit également la mise en place de têtes de radio-relève.

## Remplacement des branchements en plomb

Depuis le 25 décembre 2013<sup>1</sup>, la concentration en plomb ne doit pas dépasser 10 µg/l au robinet des usagers, c'est-à-dire à l'aval du compteur.

L'obligation de réduire le plomb dans l'eau de consommation n'impose pas le remplacement des branchements en plomb.

La réduction du paramètre plomb intervient lors d'interventions ponctuelles sur un branchement en régie (si l'abonné a modifié son réseau privatif), dans le cadre des travaux neufs et du renouvellement des réseaux. Lors des travaux de réhabilitation de l'usine terminés courant 2018, le traitement a évolué de façon à produire une eau légèrement entartrante.

Un programme annuel de renouvellement est en cours sur les canalisations posées avant les années 80.

<sup>1</sup> Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine à l'exclusion des eaux minérales naturelles, fixant une limite de qualité sur le paramètre plomb de 25 µg/l depuis le 25 décembre 2003, abaissée à 10 µg/l au 25 décembre 2013.

## Réseau

Pour supprimer le phénomène de coloration de l'eau, le service Exploitation procède à des changements de vannes défectueuses et au maillage entre conduites. Ce travail s'effectue par zonage et à l'occasion d'interventions curatives.

Le service essaie également de remplacer les conduites en réduisant les diamètres pour permettre un renouvellement de l'eau plus rapide et un temps de séjour plus court dans les canalisations. Ce procédé permet de réduire de façon significative le nombre de purges.

## Accessoires de réseau

Des manœuvres de vannes sont effectuées avec la mise en place d'actions correctives si nécessaire. Le secteur est réparti en 13 quartiers de manœuvres.

13 interventions ont eu lieu durant l'année 2021 principalement sur les gros diamètres. Les manœuvres de vannes interviennent également lors de changement d'organes sur le réseau (colliers de prise en charge, pose de manchons, obturation de vannes, ect...)

## Fuites

Les délais de réparation des fuites varient en fonction de l'urgence. Les fuites non apparentes sont identifiées par sectorisation et détectées par corrélation acoustique (725 heures d'analyse de logger en 2021).

Les fuites apparentes présentent généralement un caractère d'urgence en raison des risques d'inondation de caves et de chaussées glissantes, particulièrement en période de gel. La moitié des fuites signalées est réparée dans la journée, 40% le sont sous 4 à 5 jours, le reliquat (10%) nécessitant un délai plus long (autorisation pour intervenir sur le domaine public).

## Demande des abonnés

Le service répond aux différentes demandes des abonnés. Un rendez-vous est proposé en fonction du degré d'urgence.

## Astreinte

Sous l'autorité d'un responsable, un service d'astreinte est assuré en dehors des heures ouvrées. Le responsable d'astreinte, au regard de la gravité du problème, décide des moyens appropriés pour intervenir.

**1003 interventions en 2021 dont 691 à la demande des abonnés.**

**312 compteurs équipés de module de radio-relève remplacés et 252 cibles posées sur des compteurs existants.**

**29 234 appels téléphoniques d'abonnés**

**11 branchements d'eau potable créés, 94 remplacés ou modifiés, 138 branchements renouvelés dans le cadre des travaux neufs.**

**Réparation de fuites : 121 (36 sur conduites, 44 avant compteurs, 38 sur branchements, 3 sur PI/BI)**

**33 purges partielles du réseau liées à des problèmes d'eau jaune ou un manque de pression.**

Chiffres clés 2021

# Indicateurs financiers

Recettes réelles	2020	2021
fonctionnement	5 763 538,77 €	5 921 480,88 €
investissement	58 339,01 €	770 000,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>5 821 877,78 €</b>	<b>6 691 480,88 €</b>
Dépenses réelles		
fonctionnement	3 187 575,54 €	3 524 596,24 €
investissement	2 914 827,62 €	4 127 968,91 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>6 102 403,16 €</b>	<b>7 652 565,15 €</b>

## Répartition des principales recettes

vente d'eau aux abonnés	4 039 035,17 70,08% <sup>1</sup>	4 215 288,03 71,19% <sup>1</sup>
Redevance pollution d'origine domestique AELB	410 562,42 €	469 238,02 €
Redevance de prélèvement AELB	119 199,45 €	120 379,25 €
Subventions de fonctionnement	14 941,78 €	0,00 €
Subventions d'investissement	3 024,00 €	0,00 €
réalisation de branchements particuliers	51 584,09 €	48 538,08 €
abonnements eau potable	923 678,10 €	910 343,03 €

<sup>1</sup> % des recettes réelles de fonctionnement

## Répartition des principales dépenses

personnel et frais assimilés	1 220 988,53 €	1 150 181,30 €
Exploitation, entretien et maintenance	1 100 042,53 €	1 208 813,18 €
Redevance pollution domestique AELB	380 894,00 €	323 076,00 €
Redevance de prélèvement AELB	112 322,00 €	109 281,00 €
Équipement, études et travaux neufs	1 481 746,53 €	523 745,37 €
Remboursement d'emprunt	1 757 467,23 €	4 139 121,81 €
Autres charges de fonctionnement	40 542,34 €	113 957,70 €

## La dette et son évolution

Capital restant dû	19 703 259,38 €	16 869 035,73 €
Durée d'extinction	15 ans	14 ans 10 mois
Rapport épargne brute/capital	13,07%	12,95%
Annuité de la dette	1 757 467,23 €	1 395 509,71 €
En cours de dette	19 703 259,38 €	16 869 035,73 €
Taux d'intérêt moyen	1,68%	1,15%
Abandons de créance	27 127,80 €	104 043,97 €

## Redevance et principes tarifaires

Le service Relations abonnés émet une facture basée sur les volumes d'eau potable consommés, issus des relèves de compteurs. Depuis 2019, les abonnés de l'ensemble du territoire communautaire reçoivent deux factures eau potable : une en début d'année concernant l'abonnement eau, et une lors de la relève annuelle pour la consommation eau.

Le tarif de l'eau potable est révisé chaque année et voté par le Conseil communautaire afin de permettre l'équilibre du budget du service. En 2022, les élus communautaires ont décidé d'augmenter les tarifs de l'eau de 3 % en intégrant la procédure d'harmonisation des tarifs sur le territoire communautaire.

Consommation (€ HT/m <sup>3</sup> )	Abonnement Eau DN15 (forfait HT)	Redevance prélèvement (€/m <sup>3</sup> )	Lutte pollution (€/m <sup>3</sup> )	Redevance SMEA <sup>1</sup> (€/m <sup>3</sup> )	Montant TTC consommation moyenne de 120 m <sup>3</sup> TVA 5.5%
<b>Montluçon, Désertines, Domérat, St-Victor, Lavault Ste-Anne</b>					
1,9831	40,51	0,0520	0,23	0,15	348,49 2022
1,9253	39,33	0,0537	0,23	0,13	337,61 2021

<sup>1</sup> SMEA = Syndicat mixte des eaux de l'Allier

## Arpheuilles St-Priest, Ronnet, Terjat <sup>2</sup>

1,5829	53,20	0,0520	0,23	0,15	311,21 2022
1,4751	56,26	0,0537	0,23	0,13	298,48 2021

<sup>2</sup> Gestion assurée par Montluçon Communauté depuis le 1er janvier 2018

## Travaux neufs

En 2021, le renouvellement des réseaux a été poursuivi avec le remplacement de 1 290ml et la reprise de 138 branchements pour un montant de 553 213,90 euros HT

2021	Montant HT	Linéaire ml	branchements
<b>Route de Lavault Tranche <sup>2nd</sup></b>	245 601,40 €	540	60
<b>Rue St Just – St Simon</b>	248 611,00 €	600	68
<b>Rue des Oeillets</b>	59 001,50 €	150	10

Sur les sites de production et de stockage d'eau potable, les principaux investissements réalisés en 2021 sont :

- l'installation d'analyseurs de taux de chlore pour l'amélioration du contrôle et du dosage de la chloration des réservoirs d'eau potable pour un montant de 10 000 € HT,

- la continuité de la rénovation de la station de pompage de l'Hôpital par le remplacement de 3 pompes pour un montant de 32 790 € HT,

- les travaux de modification de la conduite d'alimentation du réservoir de Notre-Dame pour un montant de 52 000 € HT.

# QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

## RAPPORT ANNUEL

### 2021

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : **MONTLUCON COMMUNAUTÉ**



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'information des Services Santé Environnement ( SISE-Eaux )

ARS Auvergne-Rhône-Alpes délégation départementale de l'Allier

241, rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 LYON Cedex 03 - Tél : 04 72 34 74 00 - [ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr](mailto:ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr)

# Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

## 1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

## 2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP).

Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

## 3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

### DANS VOTRE UNITE DE GESTION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	INSTALLATIONS ALIMENTANT LES RESEAUX (UDI, TTP, MCA et captages)	INSTALLATIONS ALIMENTANT LES RESEAUX (UDI, TTP, MCA et captages)
MONTLUCON COMMUNAUTE	RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT	778	Niveau des installations : 1 TTP CROIX DE FER - MELANGE	Niveau des installations : 2 UDI RESEAU PRAT - REGION MINIERE
			TTP GOUR DU PUY - STATION	CAP GOUR DU PUY - PRISE D'EAU
MONTLUCON COMMUNAUTE	RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES	39 953		

## SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

### Rappels réglementaires :

Le Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) définit les modalités d'alimentation en eau des collectivités humaines : L'arrêté préfectoral doit autoriser l'utilisation de l'eau pour la consommation humaine et déclarer d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau et d'établissement des périmètres de protection du captage.

Le non respect de ces dispositions peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, des sanctions pénales sont prévues par les articles L 1324-1 à L1324-5 du Code de la Santé Publique.

### Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les dispositions du Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) sont respectées.

Les documents d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexacitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS - D.D.03, je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE						
Nom	Usage de l'Installation	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Autorisé le	Arrêté D.U.P.	Indice d'avancement de la Protection	Etat de la procédure
GOUR DU PUY - PRISE D'EAU	AEP	PRISE D'EAU SUPERFICIELLE	MONTLUCON	06195X0011	05/11/2007	02/07/2010	19/07/2010	19/07/2010	Oui	Procédure terminée (captage public)

Indice d'avancement de la protection :

- Non = Pas de DUP ou DUP mais sans acquisition et clôture du PPI
- Oui = Arrêté de DUP + Acquisition et clôture du PPI
- O sans SPEA = Arrêté de DUP + Acquisition et clôture du PPI + absence de procédure de contrôle vérifiée en inspection



**Nom de l'unité de gestion : MONTLUCON COMMUNAUTÉ Année : 2021**

**Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION  
Nom de l'installation : GOUR DU PUY - STATION**

**Détail des prélèvements :**

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES--> unité de mesure--> Limites maxi ----> références maxi ----> références mini ---->	CALCOCC2	PH unité pH	TH °f	TURBIFU NFU	FET µg/L	MN µg/L	BSIR n/(100mL)	CTF n/(100mL)	ECOLI n/(100mL)	STRF n/(100mL)	CDT25 µS/cm	COT mg(C)/L	NH4 mg/L	NO3 mg/L	PESTOT µg/L
19/01/2021	MONTLUCON	SORTIE TRAITEMENT		4	7,70	11,38	0,36	29,00	0,00	0	0	0	0	304,00	1,40	0,00	18,00	0,08
16/02/2021	MONTLUCON	SORTIE TRAITEMENT			8,00	10,96	0,19	36,00	0,00	0	0	0	0	318,00	1,60	0,00	14,00	
16/03/2021	MONTLUCON	SORTIE TRAITEMENT			8,20	10,49	0,11	14,00	0,00	0	0	0	0	292,00	1,20	0,00	9,20	
20/04/2021	MONTLUCON	SORTIE TRAITEMENT			8,20	11,07	0,29		0,00	0	0	0	0	287,00	1,10	0,00	6,10	
18/05/2021	MONTLUCON	SORTIE TRAITEMENT		2	8,30	11,13	0,10	35,00	0,00	0	0	0	0	293,00	1,40	0,00	5,80	0,05
16/06/2021	MONTLUCON	SORTIE TRAITEMENT			8,30	11,31	0,21	30,00	0,00	0	0	0	0	292,00	1,50	0,00	3,50	
26/07/2021	MONTLUCON	SORTIE TRAITEMENT			8,30	11,76	0,12	16,00	0,00	0	0	0	0	337,00	1,80	0,00	3,60	
23/08/2021	MONTLUCON	SORTIE TRAITEMENT			8,20	12,06	0,27	28,00	0,00	0	0	0	0	347,00	1,90	0,00	1,70	
22/09/2021	MONTLUCON	SORTIE TRAITEMENT		2	8,20	12,62	0,56	0,00	0,00	0	0	0	0	374,00	1,50	0,00	3,10	0,05

## Nom de l' unité de gestion : MONTLUCON COMMUNAUTÉ Année : 2021

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES-->	CALCOC2	PH	TH	TURBNFU	FET	MN	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	COT	NH4	NO3	PESTOT
			unité de mesure--- Limites maxi ----> éférences maxi ----> références mini ---->		unité pH	°f	NFU	µg/L	µg/L	µg/L	n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	n/(100mL)	µS/cm	mg(C)/L	mg/L
18/10/2021	MONTLUCON	SORTIE TRAITEMENT			8,30	13,76	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	1100,00	2,00	0,00	50,00	0,50
				2	9,00		0,50	200,00	50,00	0	0			200,00				
16/11/2021	MONTLUCON	SORTIE TRAITEMENT			8,30	12,72	0,00	16,00	0,00	0	0	0	0	345,00	1,80	0,00	3,80	0,05
				2	8,30		0,00	16,00	0,00	0	0	0	0	345,00	1,80	0,00	3,80	0,05
20/12/2021	MONTLUCON	SORTIE TRAITEMENT			8,20	15,44	0,15	20,00	0,00	0	0	0	0	334,00	1,40	0,00	13,00	

**Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION**  
**Nom de l'installation : RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT**  
**Détail des prélèvements :**

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES-->	PH	TURBNFU NFU	BSIR n/(100mL)	CTF n/(100mL)	ECOLI n/(100mL)	STRF n/(100mL)	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L
			unité de mesure--- Limites maxi ----> éférences maxi ----> Références mini ---->								
04/01/2021	RONNET	LE BOURG		7,90	0,35	0	0	0	0	398,00	0,00
06/01/2021	ARPHEUILLES-SAINT-PIRIEST	MONTROBERT (80 COMPTEURS)		8,50	0,20		0	0	0	398,00	0,00
01/03/2021	ARPHEUILLES-SAINT-PIRIEST	LE BOURG		7,90	0,12	0	0	0	0	392,00	0,00
12/05/2021	CELLE (LA)	GOURNET		7,90	0,14	0	0	0	0	385,00	0,00
02/06/2021	ARPHEUILLES-SAINT-PIRIEST	MONTROBERT (80 COMPTEURS)		7,80	0,18	0	0	0	0	371,00	0,00
09/08/2021	TERJAT	LE BOURG		7,80	0,38	0	0	0	0	359,00	0,00
02/09/2021	RONNET	LE BOURG		7,90	0,15	0	0	0	0	396,00	0,00
06/10/2021	DURDAT-LAREQUILLE	LA GRANGE VERNET		7,90	0,27	0	0	0	0	374,00	0,00

**Nom de l' unité de gestion : MONTLUCON COMMUNAUTE      Année : 2021**

**Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION  
Nom de l'installation : RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES**

**Détail des prélèvements :**

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES-->	PH	TURBNUFU NFU	FET µg/L	MN µg/L	BSIR n/(100mL)	CTF n/(100mL)	ECOLI n/(100mL)	STRF n/(100mL)	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	PB µg/L
06/01/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON		8,00	0,35	92,00	0,00	0	0	0	0	331,00	0,00	
13/01/2021	DESERTINES	CENTRE-VILLE		8,00	0,18	39,00	0,00	0	0	0	0	303,00	0,00	
19/01/2021	MONTLUCON	SECTEUR LES PLANTES		7,80	0,56	25,00	0,00	0	0	0	0	307,00	0,00	
20/01/2021	MONTLUCON	SECTEUR LES GUINEBERTS		7,80	0,35	24,00	0,00	0	0	0	0	313,00	0,00	
20/01/2021	MONTLUCON	SECTEUR VILLARS		8,00	0,33	43,00	0,00	0	0	0	0	318,00	0,00	
01/02/2021	MONTLUCON	SECTEUR MARIGNON		7,90	0,26	69,00	0,00	0	0	0	0	328,00	0,00	
09/02/2021	DESERTINES	CENTRE-VILLE		8,20	0,32	37,00	0,00	0	0	0	0	301,00	0,00	
09/02/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON		8,30	0,26	60,00	0,00	0	0	0	0	293,00	0,00	
09/02/2021	SAINTE-VICTOR	SUD-CONTOURNEMENT		8,10	0,24	52,00	0,00	0	0	0	0	314,00	0,00	
15/02/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON BAS		8,20	0,20	37,00	0,00	0	0	0	0	303,00	0,00	
16/02/2021	MONTLUCON	SECTEUR NOTRE-DAME		8,00	0,22	34,00	0,00	0	0	0	0	274,00	0,00	
17/02/2021	MONTLUCON	SECTEUR VILLARS		8,20	0,20	33,00	0,00	0	0	0	0	308,00	0,00	
03/03/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON		8,10	0,31	59,00	0,00	0	0	0	0	297,00	0,00	
10/03/2021	MONTLUCON	SECTEUR VILLARS		8,20	0,24	25,00	0,00	0	0	0	0	319,00	0,00	
16/03/2021	DESERTINES	CENTRE-VILLE		8,20	0,12	19,00	0,00	0	0	0	0	287,00	0,00	

## Nom de l' unité de gestion : MONTLUCON COMMUNAUTE Année : 2021

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES--> unité de mesure--> Limites maxi ----> éférences maxi ----> références mini ---->	PH	TURBNFU NFU	FET µg/L	MIN µg/L	BSIR n/(100mL)	CTF n/(100mL)	ECOLI n/(100mL)	STRF n/(100mL)	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	PB µg/L
16/03/2021	MONTLUCON	SECTEUR BISSETET		8,30	0,19	21,00	0,00	0	0	0	0	289,00	0,00	
16/03/2021	MONTLUCON	SECTEUR NOTRE-DAME		8,20	0,11	19,00	0,00	0	0	0	0	290,00	0,00	
22/03/2021	MONTLUCON	SECTEUR LES GUINEBERTS		8,20	0,18	18,00	0,00	0	0	0	0	293,00	0,00	
22/03/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON BAS		8,20	0,18	23,00	0,00	0	0	0	0	294,00	0,00	
13/04/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON		8,10	0,19	45,00	0,00	0	0	0	0	283,00	0,00	
13/04/2021	MONTLUCON	SECTEUR CHATELARD		8,00	0,17	44,00	0,00	0	0	0	0	275,00	0,00	
20/04/2021	MONTLUCON	SECTEUR NOTRE-DAME		8,10	0,28	29,00	0,00	0	0	0	0	286,00	0,00	
20/04/2021	MONTLUCON	SECTEUR VILLARS		8,20	0,27	42,00	0,00	0	0	0	0	288,00	0,00	
26/04/2021	MONTLUCON	SECTEUR MARIGNON		8,00	0,20	30,00	0,00	0	0	0	0	292,00	0,00	
26/04/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON BAS		8,20	0,20	41,00	0,00	0	0	0	0	290,00	0,00	
27/04/2021	MONTLUCON	SECTEUR LES GUINEBERTS		8,10	0,21	78,00	0,00	0	0	0	0	302,00	0,00	
03/05/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON		8,00	0,35	82,00	0,00	0	0	0	0	298,00	0,00	
12/05/2021	MONTLUCON	SECTEUR LA VERNE		8,20	0,19	41,00	0,00	0	0	0	0	294,00	0,00	
18/05/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON BAS		8,30	0,27	59,00	0,00	0	0	0	0	293,00	0,00	
18/05/2021	MONTLUCON	SECTEUR NOTRE-DAME		8,30	0,27	51,00	0,00	0	0	0	0	293,00	0,00	
25/05/2021	DESERTINES	CENTRE-VILLE		8,30	0,00	39,00	0,00	0	0	0	0	294,00	0,00	
25/05/2021	SAINT-VICTOR	SUD-CONTOURNEMENT		8,30	0,19	46,00	0,00	0	0	0	0	294,00	0,00	

## Nom de l'unité de gestion : MONTLUCON COMMUNAUTÉ Année : 2021

Date du pré.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES-->			TURBNUFU	FET	MN	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	NH4	PB
			unité de mesure-->	unité pH	NFU										
			Limites maxi ---->												
			références maxi ---->	9,00	2,00	200,00	50,00	0	0			0	1100,00	0,10	10,00
			références mini ---->	6,50									200,00		
26/05/2021	MONTLUCON	SECTEUR LES GUINEBERTS		8,20	0,15	31,00	0,00	0	0	0	0	0	303,00	0,00	
02/06/2021	MONTLUCON	SECTEUR MARIIGNON		8,10	0,23	38,00	0,00	0	0	0	0	0	302,00	0,00	
02/06/2021	MONTLUCON	SECTEUR BISSERET		8,10	0,21	37,00	0,00	0	0	0	0	0	300,00	0,00	
15/06/2021	MONTLUCON	SECTEUR VILLARS		8,30	0,49	96,00	46,00	0	0	0	0	0	309,00	0,00	
15/06/2021	MONTLUCON	PSV D2 RESEAU MONTLUCON-DESERTINES				72,00									0,00
16/06/2021	MONTLUCON	SECTEUR NOTRE-DAME		8,20	0,11	31,00	0,00	0	1	0	0	0	301,00	0,00	
16/06/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON BAS		8,20	0,19	33,00	0,00	0	0	0	0	0	301,00	0,00	
23/06/2021	MONTLUCON	SECTEUR LES PLANTES		8,30	0,00	39,00	0,00	0	0	0	0	0	303,00	0,00	
23/06/2021	MONTLUCON	SECTEUR LES GUINEBERTS		8,30	0,00	31,00	0,00	0	0	0	0	0	304,00	0,00	
07/07/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON		8,30	0,15	57,00	0,00	0	0	0	0	0	326,00	0,00	
15/07/2021	DESERTINES	CENTRE-VILLE		8,10	0,11	34,00	0,00	0	0	0	0	0	342,00	0,00	
15/07/2021	MONTLUCON	PSV D2 RESEAU MONTLUCON-DESERTINES				40,00									0,00
15/07/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON BAS		8,20	0,23	46,00	0,00	0	0	0	0	0	344,00	0,00	
15/07/2021	MONTLUCON	SECTEUR LES GUINEBERTS		8,20	0,12	45,00	0,00	0	0	0	0	0	344,00	0,00	
20/07/2021	MONTLUCON	SECTEUR VILLARS		8,30	0,15	39,00	0,00	0	0	0	0	0	352,00	0,00	
26/07/2021	MONTLUCON	SECTEUR NOTRE-DAME		7,90	0,16	32,00	0,00	0	0	0	0	0	331,00	0,00	
10/08/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON		7,90	0,00	14,00	0,00	0	0	0	0	0	381,00	0,00	

## Nom de l' unité de gestion : MONTLUCON COMMUNAUTÉ Année : 2021

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES-->		PH	TURBNFU NFU	FET µg/L	MIN µg/L	BSIR n/(100mL)	CTF n/(100mL)	ECOLI n/(100mL)	STRF n/(100mL)	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	PB µg/L	
			unité de mesure-->	Limites maxi ---->												
10/08/2021	MONTLUCON	PSV D2 RESEAU MONTLUCON-DESERTINES					14,00									0,00
17/08/2021	MONTLUCON	SECTEUR VILLARS			8,30	0,13	42,00	0,00	0	0	0	0	348,00	0,00		
17/08/2021	SAINT-VICTOR	SUD-CONTOURNEMENT			8,10	0,14	32,00	0,00	0	0	0	0	344,00	0,00		
18/08/2021	MONTLUCON	SECTEUR NOTRE-DAME			8,10	0,27	43,00	0,00	0	0	0	0	355,00	0,00		
18/08/2021	MONTLUCON	SECTEUR MARIIGNON			8,30	0,13	43,00	0,00	0	0	0	0	358,00	0,00		
23/08/2021	MONTLUCON	SECTEUR LES GUINEBERTS			8,10	0,29	55,00	0,00	0	0	0	0	366,00	0,00		
02/09/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON			8,20	0,00	66,00	0,00	0	0	0	0	372,00	0,00		
13/09/2021	MONTLUCON	SECTEUR VILLARS			8,30	0,24	32,00	0,00	0	0	0	0	341,00	0,00		
22/09/2021	MONTLUCON	SECTEUR NOTRE-DAME			8,20	0,15	22,00	0,00	0	0	0	0	339,00	0,00		
29/09/2021	DESERTINES	CENTRE-VILLE			8,20	0,15	14,00	0,00	0	0	0	0	367,00	0,00		
29/09/2021	MONTLUCON	PSV D2 RESEAU MONTLUCON-DESERTINES					80,00									0,00
29/09/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON BAS			8,20	0,00	20,00	0,00	0	0	0	0	369,00	0,00		
29/09/2021	MONTLUCON	SECTEUR LES GUINEBERTS			8,10	0,10	16,00	0,00	0	0	0	0	345,00	0,00		
29/09/2021	MONTLUCON	SECTEUR CHATELARD			8,20	0,28	73,00	0,00	0	0	0	0	357,00	0,00		
14/10/2021	MONTLUCON	SECTEUR VILLARS			8,30	0,22	31,00	12,00	0	0	0	0	371,00	0,00		
18/10/2021	DESERTINES	CENTRE-VILLE			8,20	0,00	14,00	0,00	0	0	0	0	342,00	0,00		
18/10/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON BAS			8,20	0,19	22,00	0,00	0	0	0	0	356,00	0,00		

## Nom de l' unité de gestion : MONTLUCON COMMUNAUTE Année : 2021

Date du pré.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES----		PH	TURBNFU NFU	FET µg/L	MN µg/L	BSIR n/(100mL)	CTF n/(100mL)	ECOLI n/(100mL)	STRF n/(100mL)	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	PB µg/L
			unité de mesure----	Limites maxi ---->											
25/10/2021	MONTLUCON	SECTEUR MARIGNON			8,20	0,25	17,00	0,00	0	0	0	0	363,00	0,00	
25/10/2021	MONTLUCON	SECTEUR CHATELARD			8,10	0,19	59,00	0,00	75	1500	38	4	362,00	0,00	
25/10/2021	MONTLUCON	SECTEUR LES GUINEBERTS			8,10	0,12	11,00	0,00	0	0	0	0	363,00	0,00	
25/10/2021	MONTLUCON	SECTEUR BISSETET			8,20	0,13	16,00	0,00	0	0	0	0	361,00	0,00	
28/10/2021	MONTLUCON	SECTEUR CHATELARD			8,20	0,20			10	690	16	0	362,00	0,00	
28/10/2021	MONTLUCON	SECTEUR CHATELARD			8,20	0,00			0	0	0	0	379,00	0,00	
28/10/2021	MONTLUCON	SECTEUR CHATELARD			8,10	0,18				74	4	0	378,00	0,00	
03/11/2021	MONTLUCON	SECTEUR LES PLANTES			8,10	0,00	11,00	0,00	0	0	0	0	351,00	0,00	
03/11/2021	MONTLUCON	SECTEUR CHATELARD			8,20	0,10			0	0	0	0	342,00	0,00	
03/11/2021	MONTLUCON	SECTEUR CHATELARD			8,20	0,11			0	0	0	0	357,00	0,00	
03/11/2021	MONTLUCON	SECTEUR CHATELARD			8,20	0,10			0	0	0	0	354,00	0,00	
16/11/2021	DESERTINES	CENTRE-VILLE			8,20	0,00	16,00	0,00	0	0	0	0	347,00	0,00	
16/11/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON			8,00	0,18	92,00	0,00	0	0	0	0	349,00	0,00	
24/11/2021	MONTLUCON	SECTEUR NOTRE-DAME			8,20	0,38	28,00	0,00	0	0	0	0	331,00	0,00	
24/11/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON BAS			8,20	0,39	34,00	0,00	0	0	0	0	323,00	0,00	
24/11/2021	MONTLUCON	SECTEUR LES GUINEBERTS			8,10	0,38	29,00	0,00	0	0	0	0	327,00	0,00	
24/11/2021	SAINT-VICTOR	SUD-CONTOURNEMENT			8,10	0,47	20,00	0,00	0	0	0	0	331,00	0,00	

## Nom de l' unité de gestion : MONTLUCON COMMUNAUTE Année : 2021

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES-->		PH	TURBNFU NFU	FET µg/L	MN µg/L	BSIR n/(100mL)	CTF n/(100mL)	ECOLI n/(100mL)	STRF n/(100mL)	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	PB µg/L
			unité de mesure---	Limites maxi ---->											
			9,00	200,00					0	0					10,00
			6,50										1100,00	0,10	
													200,00		
01/12/2021	MONTLUCON	SECTEUR VILLARS	8,20	38,00		0,13	0,00	0,00	0	0	0	0	336,00	0,00	
06/12/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON	8,10	48,00		0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	340,00	0,00	
15/12/2021	MONTLUCON	SECTEUR NOTRE-DAME	8,30	40,00		0,16	0,00	0,00	0	0	0	0	331,00	0,00	
20/12/2021	MONTLUCON	SECTEUR BUFFON BAS	8,20	31,00		0,00	0,00	0,00	0	0	0	0	327,00	0,00	

## Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

### TTP CROIX DE FER - MELANGE

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	2,9 mg(C)/L	16/11/2021	00093086		2.00

Nombre de dépassement des référencesde qualité : 1

### TTP GOUR DU PUY - STATION

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 01/2/3/4	4	19/01/2021	00091045	1.00	2.00
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	0,56 NFU	22/09/2021	00092462		0.50

Nombre de dépassement des référencesde qualité : 2

# Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

## UDI RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	4 n/(100mL)	25/10/2021	00092820		0,00
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	38 n/(100mL)	25/10/2021	00092820		0,00
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	16 n/(100mL)	28/10/2021	00093142		0,00
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	4 n/(100mL)	28/10/2021	00093146		0,00

Nombre de dépassement des limites de qualité : **4**

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	1 n/(100mL)	16/06/2021	00091942		0,00
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	1500 n/(100mL)	25/10/2021	00092820		0,00
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	690 n/(100mL)	28/10/2021	00093142		0,00
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	74 n/(100mL)	28/10/2021	00093146		0,00
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	75 n/(100mL)	25/10/2021	00092820		0,00
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	10 n/(100mL)	28/10/2021	00093142		0,00

Nombre de dépassement des références de qualité : **6**

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

prélèvements réalisés en : 2021

**CAP GOUR DU PUY - PRISE D'EAU**

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	A3	0,00	0,00	0,00	6			2
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µg/L	µg/L	A3	58,00	127,17	289,00	6			2
AMPA	AMPA	µg/L	A3	0,00	0,02	0,04	6			100
AS	ARSENIC	µg/L	A3	5,00	9,17	13,00	6		50	2
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	A3	0,00	0,00	0,00	6			2
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		A3	4,00	4,00	4,00	6			2
CBDZ	CARBENDAZIME	µg/L	A3	0,00	0,00	0,00	6			2
CDT25	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	A3	132,00	141,83	155,00	6		1100	200
CL	CHLORURES	mg/L	A3	8,30	9,52	10,50	6		200	10
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	A3	5,60	8,00	12,00	6	H. Exigences !	50000	
CTF	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	A3	63,00	735,50	2500,00	6			2
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	A3	0,00	0,00	0,00	6			2
CU	CUIVRE	mg/L	A3	0,00	0,00	0,00	6		1	2
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	A3	0,09	0,12	0,15	6		1000	
FED	FER DISSOUS	µg/L	A3	171,00	341,67	568,00	6		1.7	2
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	A3	0,07	0,10	0,15	6			
GPST	GLYPHOSATE	µg/L	A3	0,00	0,00	0,00	6		1000	
MIN	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	A3	24,00	75,00	132,00	6			2
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	A3	0,00	0,00	0,01	6		2	4
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	A3	0,00	0,02	0,06	6			
NI	NICKEL	µg/L	A3	0,00	0,00	0,00	6			
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	A3	0,02	0,03	0,04	6			
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	A3	2,90	7,03	17,00	6			50
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	A3	0,11	0,14	0,19	6			5
PH	PH	unité pH	A3	7,30	7,48	7,60	6		5,5	9
SO4	SULFATES	mg/L	A3	6,00	7,82	9,90	6		150	250
TAC	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	A3	2,25	3,54	4,45	6			
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	A3	3,90	6,30	10,00	6			

**TTP** Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE  
prélèvements réalisés en : 2021

**CROIX DE FER - MELANGE**

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1			0,1
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T2	14,00	14,00	14,00	1		200	0,1
AMPA	AMPA	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1			10
AS	ARSENIC	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1			0,1
ATRAZ	ATRAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1			0,1
BSIR	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	T2	0,00	0,00	0,00	2		0	
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T2	2,00	2,00	2,00	1		1	2
CBDZ	CARBENDAZIME	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1			0,1
CDT25	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	T2	380,00	380,00	380,00	2		200	1100
CL	CHLORURES	mg/L	T2	56,00	59,00	62,00	2		250	
CLVYL	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	T2	0,01	0,01	0,01	1			0,5
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T2	1,30	2,10	2,90	2		2	
CTF	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	T2	0,00	0,00	0,00	2	H. Exigences !	0	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1			0,1
DAL_SPD	DALAPON SPD	µg/L	T2	0,74	0,74	0,74	1			0
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T2	0,00	0,00	0,00	2			0,1
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T2	0,06	0,06	0,06	1		200	
FET	FER TOTAL	µg/L	T2	58,00	58,00	58,00	1			1,5
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T2	0,10	0,10	0,10	1			0,1
GPST	GLYPHOSATE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1			
GT22_68	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	T2	0,00	0,00	0,00	2			
GT36_44	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	T2	0,00	0,00	0,00	2			
MN	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	T2	0,00	5,50	11,00	2		50	
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	1			0,1
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2		0,1	
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	2			0,1
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T2	5,20	6,40	7,60	2			50
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T2	0,06	0,06	0,06	1			0,5
PH	PH	unité pH	T2	8,00	8,00	8,00	2		6,5	9
SO4	SULFATES	mg/L	T2	7,90	8,80	9,70	2		250	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T2	0,00	0,00	0,00	2			0
TAC	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	T2	7,55	7,98	8,40	2			
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T2	14,43	14,93	15,42	2			
THM4	TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	T2	51,00	51,00	51,00	1			100
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T2	0,14	0,18	0,21	2		0,5	1

**TTP**      **GOUR DU PUY - STATION**      **prélèvements réalisés en : 2021**

**Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE**

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
A2H	ATRAZINE-2-HYDROXY	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	4			0,1
ALTMICR	ALUMINIUM TOTAL µG/L	µg/L	T2	27,00	36,25	46,00	4		200	0,1
AMPA	AMPA	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	4			10
AS	ARSENIC	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	5			0,1
ATRZ	ATRAZINE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	4			
BSIR	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	T2	0,00	0,00	0,00	12		0	
CALCOC2	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4		T2	2,00	2,50	4,00	4	H. Exigences !	1	0,1
CBDZ	CARBENDAZIME	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	4			
CDT25	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	T2	287,00	324,33	374,00	12		200	1100
CL	CHLORURES	mg/L	T2	35,00	45,41	57,00	12		250	0,5
CLVYL	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	T2	0,00	0,01	0,02	4			
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T2	1,10	1,52	1,90	12		2	
CTF	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	T2	0,00	0,00	0,00	12		0	
CTOL	CHLORTOLURON	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	4			0,1
DAL_SPD	DALAPON SPD	µg/L	T2	0,00	0,14	0,24	4			
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T2	0,00	0,00	0,00	12			0
ESAMTC	ESA METOLACHLORE	µg/L	T2	0,05	0,06	0,08	4			0,1
FET	FER TOTAL	µg/L	T2	0,00	20,36	36,00	11		200	1,5
FMG	FLUORURES MG/L	mg/L	T2	0,06	0,08	0,10	4			0,1
GPST	GLYPHOSATE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	4			
GT22_68	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22° -68H	n/mL	T2	0,00	0,00	0,00	12			
GT36_44	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	T2	0,00	0,00	0,00	12			
MN	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12		50	0,1
MTC	MÉTOLACHLORE	µg/L	T2	0,00	0,00	0,00	4			
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12		0,1	0,1
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	12			50
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T2	1,70	7,26	18,00	12			0,5
PESTOT	TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	µg/L	T2	0,05	0,06	0,08	4			
PH	PH	unité pH	T2	7,70	8,18	8,30	12		6,5	9
SO4	SULFATES	mg/L	T2	5,90	7,76	9,40	12		250	0
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T2	0,00	0,00	0,00	12			
TAC	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	T2	6,15	7,17	8,00	12			
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T2	10,49	12,06	15,44	12			
THM4	TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	T2	9,80	22,25	32,20	4			100
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T2	0,00	0,20	0,56	12		0,5	1

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE  
prélèvements réalisés en : 2021

**UDI** **RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT**

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
BSIR	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	T	0,00	0,00	0,00	7		0	
CDT25	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	T	359,00	384,13	398,00	8		200 1100	
CTF	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0,00	0,00	0,00	8		0	
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0,00	0,00	0,00	8			0
GT22_68	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	T	0,00	0,00	0,00	8			
GT36_44	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	T	0,00	5,13	41,00	8			
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	8		0,1	
PH	PH	unité pH	T	7,80	7,95	8,50	8		6,5	
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0,00	0,00	0,00	8			0
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,12	0,22	0,38	8		2	

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE  
prélèvements réalisés en : 2021

**UDI** **RESEAU MONTLUCON-DESERTINES**

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MESUREE		VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE		LIMITES DE QUALITE	
				MINI	MAXI					mini - maxi	mini - maxi		
BSIR	BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)	T	0,00	75,00	1,04	75,00	82	H. Exigences !	0	0		
CDT25	CONDUCTIVITÉ À 25°C	µS/cm	T	274,00	381,00	325,67	381,00	83		200	1100		
CL	CHLORURES	mg/L	T	56,00	56,00	56,00	56,00	1			250		
CLVYL	CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	µg/L	T	0,00	0,11	0,03	0,11	4					0.5
COT	CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L	T	1,70	1,70	1,70	1,70	1			2		
CTF	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0,00	1500,00	27,29	1500,00	83	H. Exigences !		0		
CU	CUIVRE	mg/L	T	0,01	0,68	0,23	0,68	4			1		2
ECOLI	ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)	T	0,00	38,00	0,70	38,00	83	H. Exigences !				0
FET	FER TOTAL	µg/L	T	11,00	96,00	39,26	96,00	81			200		
GT22_68	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL	T	0,00	300,00	11,25	300,00	83					
GT36_44	BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL	T	0,00	300,00	11,12	300,00	83					
MN	MANGANÈSE TOTAL	µg/L	T	0,00	46,00	0,75	46,00	77			50		
NH4	AMMONIUM (EN NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	0,00	83			0,1		
NI	NICKEL	µg/L	T	0,00	15,00	3,75	15,00	4					20
NO2	NITRITES (EN NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	0,00	5					0.5
NO3	NITRATES (EN NO3)	mg/L	T	4,50	4,50	4,50	4,50	1					50
PH	PH	unité pH	T	7,80	8,30	7,78	8,30	88		6,5	9		
SO4	SULFATES	mg/L	T	6,60	6,60	6,60	6,60	1			250		0
STRF	ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)	T	0,00	4,00	0,05	4,00	83	H. Exigences !				
TAC	TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f	T	7,30	7,30	7,30	7,30	1					
TH	TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f	T	13,01	13,01	13,01	13,01	1					
THM4	TRIALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	µg/L	T	41,90	95,40	61,13	95,40	4					100
TURBNFU	TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU	NFU	T	0,00	0,56	0,19	0,56	83			2		

## RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

### UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : MONTLUCON COMMUNAUTÉ CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

Au cours de l'année 2021, les eaux distribuées ont présenté une bonne qualité bactériologique sur le réseau Arpheuilles-Ronnet-Terjat. Elles ont été ponctuellement contaminées, sur un secteur limité (Chatelard), sur le réseau Montluçon-Désertines.

Pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques, les limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique ont été respectées.

Pour certains paramètres les références de qualité ne sont pas satisfaites, en permanence :

- Pour Montluçon, il s'agit des paramètres Equilibre calcocarbonique (1 non-conformité), et turbidité (1 non-conformité),
- Pour Arpheuilles-Ronnet-Terjat, il s'agit des paramètres Carbone Organique Total (1 non-conformité à la Croix de Fer et 5 non-conformités au départ de la station de Prat qui alimente ce réservoir), Equilibre calcocarbonique (2 non-conformités au départ de la station de Prat) et turbidité (1 non-conformité au départ de la station de Prat).

Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, Montluçon - Communauté doit :

- vérifier régulièrement le fonctionnement des installations et le respect des mesures prises pour la protection des ressources.

## **RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

- mettre à jour régulièrement l'étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique).
  - prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (articles L.732-1, R.732-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure).
- Toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout incident ou dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).
- Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).

## Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES  
 appartient à : MONTLUÇON COMMUNAUTÉ  
 est exploité par : MONTLUÇON COMMUNAUTÉ

2021

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés. Certaines molécules de pesticides ont été détectées, toutefois les valeurs sanitaires propres à chaque molécule n'ont pas été dépassées. L'eau peut donc être consommée sans restriction d'usage.

### A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

### Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau, les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

BACTERIOLOGIE	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	97%	94	3

Principaux paramètres physico-chimiques	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
-----------------------------------------	----------------	-------	-----------------	------	---------	------

NITRATES	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	Bonne qualité	mg/L	13	1.70	7.05	18.00

ARSENIC	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre. Limite de qualité : 10 microgrammes/l	Bonne qualité	µg/L	5	0.00	0.00	0.00

PESTICIDES	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou désherber. Limite de qualité : 0,1 microgramme/l pour chaque substance et 0,5 microgramme/l toute substance confondue.	Bonne qualité - Présence de traces de pesticides	µg/L	4	0.047	0.056	0.079

DURETE	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Teneur en calcium et en magnésium. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité	Eau peu calcaire	°f	13	10.49	12.13	15.44

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2021. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr) ainsi que le site internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

## Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : RES. ARPHEUILLES-RONNET-TERJAT  
 appartient à : MONTLUÇON COMMUNAUTÉ  
 est exploité par : MONTLUÇON COMMUNAUTÉ

Délégation départementale de l'Allier

CS 93 383  
69418 LYON cedex 03

tel : 04 72 34 74 00

2021

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés. Certaines molécules de pesticides ont été détectées, toutefois les valeurs sanitaires propres à chaque molécule n'ont pas été dépassées. L'eau peut donc être consommée sans restriction d'usage.

### A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

### Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau, les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

BACTERIOLOGIE	Interprétation	Taux de conformité	Nombre de contrôles	Nombre de non conformités
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%	10	0

Principaux paramètres physico-chimiques	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
-----------------------------------------	----------------	-------	-----------------	------	---------	------

NITRATES	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	Bonne qualité	mg/L	2	5.20	6.40	7.60

ARSENIC	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Elément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre Limite de qualité : 10 microgrammes/l	Bonne qualité	µg/L	1	0.00	0.00	0.00

PESTICIDES	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou désherber. Limite de qualité : 0,1 microgramme/l pour chaque substance et 0,5 microgramme/l toute substance confondue.	Bonne qualité - Présence de traces de pesticides	µg/L	1	0.062	0.062	0.062

DURETE	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi
Teneur en calcium et en magnésium La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité	Eau peu calcaire	°f	2	14.43	14.93	15.42

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2021. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr) ainsi que le site internet [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

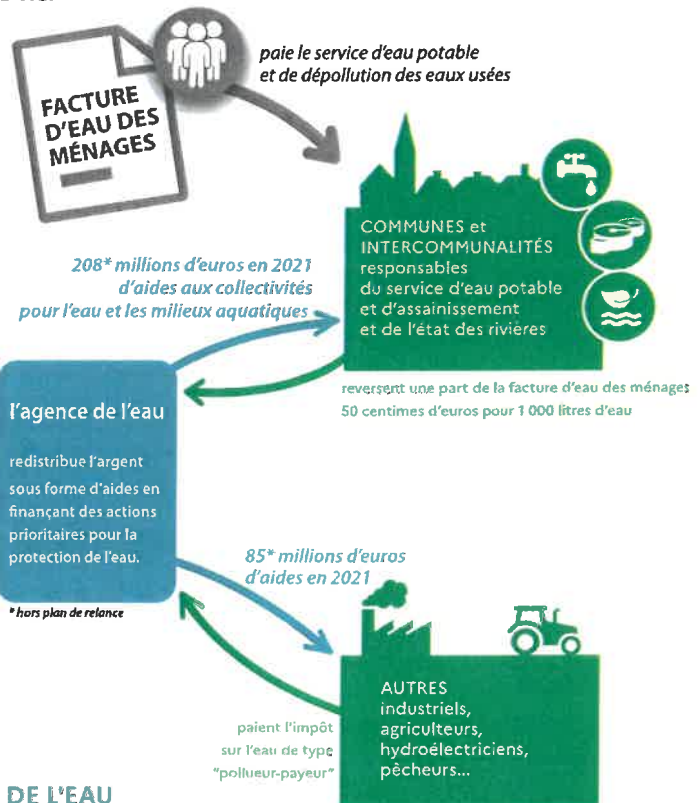
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m<sup>3</sup> (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

[www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



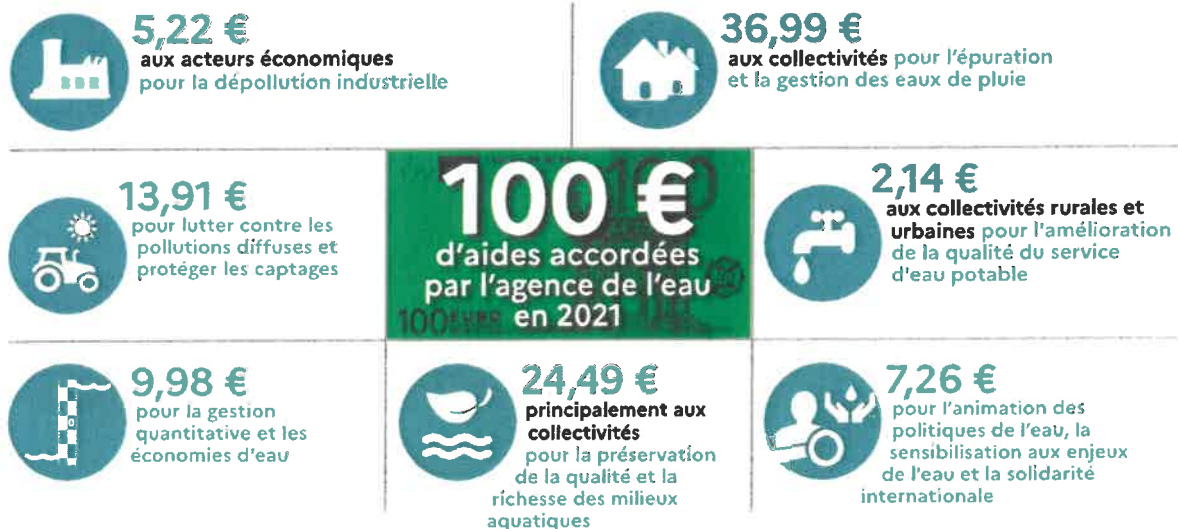
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2021...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

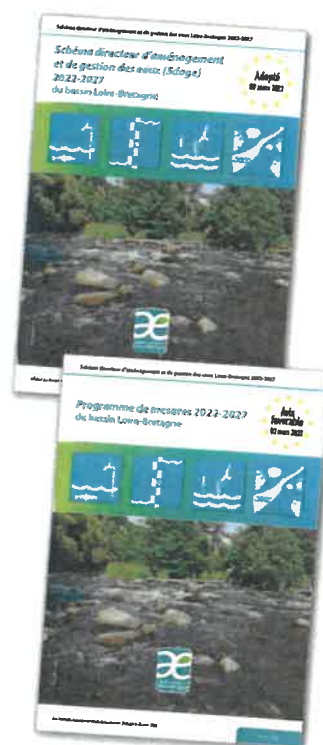
4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

## SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

## LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km<sup>2</sup>, soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

### Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle  
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B  
18 rue de Sabot  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42  
armorique@eau-loire-bretagne.fr

### Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
contact@eau-loire-bretagne.fr  
agence.eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25  
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)  
1 rue Eugène Varlin • CS 40521  
44105 NANTES CEDEX 4  
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93  
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

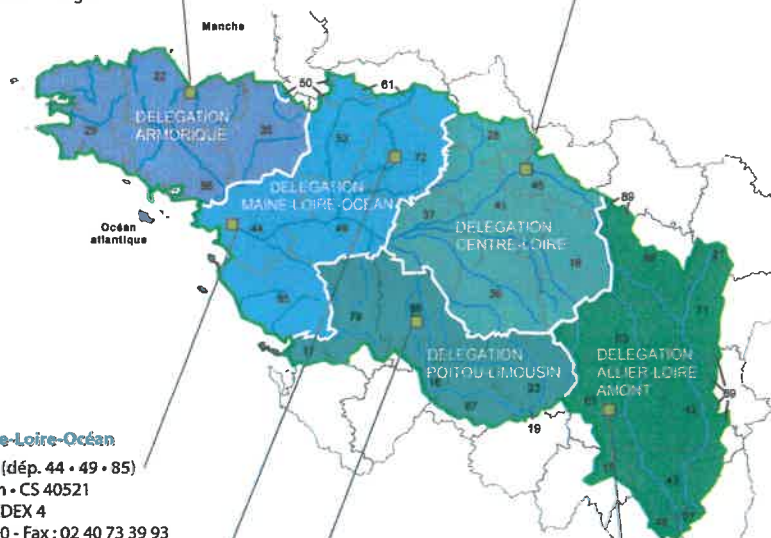
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)  
17 rue Jean Grémillon • CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11  
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040  
86282 SAINT-BENOIT CEDEX  
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81  
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

### Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts  
Site de Marmilhat sud • CS 40039  
63370 LEMPDES  
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62  
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



### Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : [agence.eau-loire-bretagne.fr](http://agence.eau-loire-bretagne.fr)  
& [aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr](http://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr)

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LES AGENCES DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

[enimmersion-eau.fr](http://enimmersion-eau.fr)



Réalisation : AELB-DIC • mars 2022 • 1 imprimé sur papier PEFC™  
Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - (topphoto & Jean-Louis Aubert)

# *Eau industrielle* *ZAC de Pasquis*

## *Rapport annuel 2021*



# Eau industrielle - Rapport 2021

Le présent rapport rend compte de la qualité du Service Public de l'Eau industrielle sur le territoire de Montluçon Communauté pour l'année 2021.

L'établissement de ce rapport s'effectue conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-5 et D2224-1. Il publie les principales informations techniques et financières relatives au volume d'activités et à l'équilibre budgétaire.

La prise en charge de la compétence eau industrielle en régie par la Direction Eau et Assainissement a été réalisée au 1er mars 2015.

Au cours de l'année 2021, les agents de la Direction Eau et Assainissement ont poursuivi l'exploitation des installations et réalisé les opérations de maintenance permettant de tenir leur objectif de produire et distribuer l'eau industrielle à destination des usagers.

En 2021, en raison du dysfonctionnement du poste local de télégestion existant, celui-ci a été remplacé par un matériel Sofrel S550 (invest. 4 875€HT), la prestation d'exploitation a consisté en :

- un passage par semaine à la station de pompage et au château d'eau industrielle,
- un relevé mensuel des compteurs de la station de pompage et du château d'eau industrielle, l'entretien des sites et la relève des compteurs abonnés,
- une opération de nettoyage du réservoir sur tour par la société 2PA le 16 juin 2021. (non réalisé sur la bache de la station de pompage),
- les opérations de dépannage/ intervention en astreinte et l'entretien extérieur.

## 1 - Evolution des volumes livrés au réseau (m<sup>3</sup>)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Eau produite Usine de la Loue</b>	56 048	47 283	47 283	45 344	31 138	54 040	70 843
Eau produite CCI depuis réseau eau potable	0	0	85	0	0	0	14 637
<b>Eau produite CCI depuis Dunlop</b>	10 215	664	1 632	132	804	3 371	910
Eau produite CCI vers Dunlop	1 498	2	350	445	1	2 355	4 980
<b>Eau produite (interconnexion Dunlop)</b>	8 717	662	1 367	-313	803	1 016	10 567
<b>Total production (A)</b>	64 765	47 945	48 650	45 031	31 941	55 056	81 410

## 2 - Evolution des volumes consommés par année civile (m<sup>3</sup>)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Bréa System</b>	40 379	16 939	6 234	8 674	3 300	4 074	9 053
Comptoir location	113	115	97	124	116	132	153
STIC	0	0	0	0	0	0	0
<b>Keolis Nord Allier</b> (anciennement car Tixier)	104	89	128	156	428	564	663
<b>BLS</b>	84	159	100	89	116	138	33
<b>CCI</b> (bassin incendie Environnement Recycling)	2	53	40	57	15	10	110
<b>CCI</b> (réseau Environnement recycling)	195	1 099	789	1 210	1 544	876	2 675
<b>MC</b> (stade Dunlop)		10 829	14 231	14 485	7 269	13 030	10 788
<b>MC</b> (stadium de la Loue)		16 580	17 717	17 093	14 692	20 206	23 098
<b>Total production (H)</b>	40 877	45 863	39 336	41 888	27 480	39 030	46 573

### 3 – Rendement de réseau (%)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Volumes consommés autorisés (m³) (H)</b>	40 877	45 863	39 336	41 888	27 480	39 030	46 573
Volumes vente gros (m³) (C)	0	0	0	0	0	0	0
Volumes produits (m³) (A)	64 765	47 945	48 650	45 344	31 941	54 607	81 410
Volumes achetés en gros (m³) (B)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Rendement de réseau (%) (H+C)/(A+B)</b>	63,12%	95,66%	80,86%	92,38%	86,03%	71,47%	57,21%

### 4 – Pertes en réseau (m³) et indice linéaire de perte (m³/km/kj)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Volumes mis en distribution (m³) (D)</b>	64 765	47 945	48 630	45 344	31 941	54 607	81 410
Volumes consommés autorisés (m³) (H)	40 877	45 863	39 336	41 888	27 480	39 030	46 573
<b>Totale des "pertes en réseau" (m³) (A)D-H)=(J)</b>	23 888	2 082	9 314	3 456	4 461	15 577	34 837
Linéaire d'un réseau de distribution (km) (L)	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
<b>Indice linéaire de pertes (J)/(365XL)</b>	21,82%	1,90%	8,51%	3,16%	4,07%	14,23%	31,81%

### 5 – Consommation d'énergie (kWh)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Château d'eau industrielle *</b>		501	5 376	517	512	546	3 529
Station de la Loue	18 541	14 604	10 044	10 541	6 984	12 295	13 870
<b>Total (kWh)</b>	18 541	15 105	15 420	11 058	7 496	12 841	17 399

### 6 – Nombre d'abonnés actifs au 31 décembre et évolution

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Château d'eau Industrielle</b>	7	8	8	8	8	8	8

### 7– Relevés de compteurs

En 2021, une relève de compteurs a été réalisée par les agents de la Direction Eau et Assainissement le 25 novembre.

### 8 – Tarifs

Par délibération du 27 juin 2016, Montluçon Communauté a décidé de reprendre l'exercice direct de la compétence eau industrielle jusqu'ici assurée par un délégataire. Depuis, le service lié à la fourniture d'eau industrielle est facturé aux abonnés concernés.

	Abonnement DN15 (forfait HT)	Consommation (€ HT/m³)
<b>2022</b>	40,51	0,56
<b>2021</b>	39,33	0,54
<b>2020</b>	38,37	0,53

## 9 – Éléments financiers

	2019	2020	2021
<b>8.1 – Coût du service – HT</b>	<b>9 270,81 €</b>	<b>8 400,03 €</b>	<b>10 523,41 €</b>
Fonctionnement (EDF, communications, redevances, nettoyage annuel)	7 572,09 €	6 816,70 €	8 863,16 €
Personnel (exploitation – contrôle hebdomadaire/mensuel)	1 083,33 €	1 083,33 €	1 083,33 €
Personnel (dépannage/manoeuvre et nettoyage/relève/fuites)	615,38 €	500,00 €	576,92 €
<b>8.2 – Recettes – HT</b>	<b>14 468,41 €</b>	<b>20 685,90 €</b>	<b>26 061,60 €</b>

# *Assainissement collectif*

## *Rapport annuel 2021*



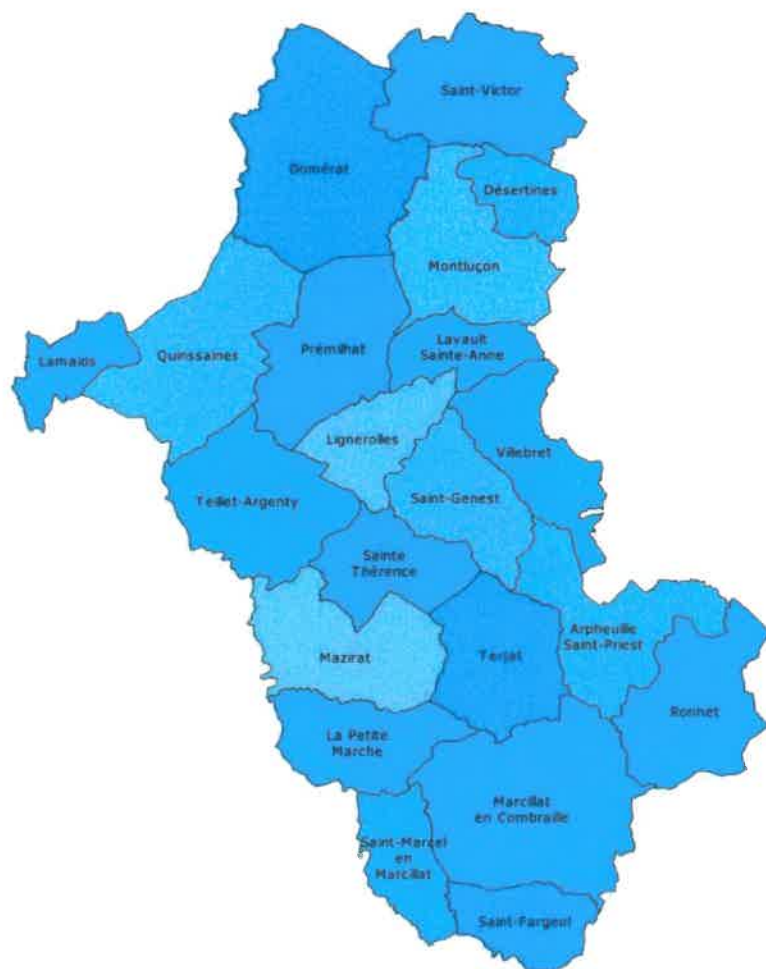
# Assainissement - Rapport 2021

Le présent rapport rend compte de la qualité et du prix du Service Public de l'Assainissement collectif de Montluçon Communauté pour l'année 2021.

L'établissement de ce rapport s'effectue conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-5 et D2224-1. Il publie les principales informations techniques et relatives au volume d'activités et à l'équilibre budgétaire.

Le Service Public de l'Assainissement Collectif concerne, en 2021, 19 communes du territoire communautaire: Désertines, Domérat, Lamaids, Lavault Sainte-Anne, Lignerolles, Montluçon, Prémilhat, Quinssaines, Saint-Victor, Teillet-Argenty, Arpheuilles Saint-Priest, La Petite Marche, Marcillat en Combraille, Mazirat, Saint-Fargeol, Saint-Genest, Saint-Marcel en Marcillat, Terjat, Villebret.

## Périmètre de Montluçon Communauté



COMMUNE	POPULATION
ARPHEUILLES SAINT-PRIEST	364
DESERTINES	4 519
DOMERAT	8 907
LAMAIDS	235
LA PETITE MARCHÉ	178
LAVAUT SAINTE-ANNE	1 192
LIGNEROLLES	751
MARCILLAT EN COMBRAILLE	932
MAZIRAT	288
MONTLUÇON	36 015
PREMILHAT	2 531
QUINSSAINES	1 524
RONNET	176
SAINTE-FARGEOL	194
SAINTE-GENEST	409
SAINTE-MARCEL EN MARCILLAT	131
SAINTE-VICTOR	2 121
SAINTE-THERENCE	189
TEILLET- ARGENTY	565
TERJAT	193
VILLEBRET	1 355
<b>Total</b>	<b>62 769</b>

# Les services de l'assainissement

► 28 910 abonnés

► 33 agents

Le service assainissement collectif se structure autour de quatre secteurs d'activités :

- l'exploitation du réseau, dégrilleurs, chambres à sable et des branchements,
- l'exploitation des stations d'épuration, des postes de relèvement, bassins d'orage, déversoirs d'orage ainsi que de la métrologie,
- Etudes et Projets,
- la gestion des abonnés.

## Exploitation réseau

Les agents du service exploitation réseau assainissement sont chargés de l'entretien du système de collecte des eaux usées (réseaux et ouvrages).

Ils effectuent les opérations de curage des ouvrages sur l'ensemble du territoire communautaire. Ils réalisent également des opérations d'inspections télévisées sur les branchements, ainsi que des enquêtes sur le réseau pour détecter des dysfonctionnements et permettre une intervention rapide.

Une planification des tournées de curage des ouvrages spécifiques est réalisée tous les trimestres de manière préventive. Sur la base d'enquêtes, une cartographie des ouvrages permet d'établir une priorité dans les curages à effectuer par les agents qui traitent également les réclamations liées aux débouchages de branchements et/ou d'égouts.

Les réparations et les nouveaux branchements ponctuels sont assurés par un prestataire mandaté dans le cadre d'un marché à bon de commande.

Le service réalise les enquêtes et le suivi de conformité dans le cadre de ventes de biens immobiliers dans l'objectif de valider la conformité des branchements.

Il instruit également les arrêtés d'autorisation de déversement au réseau d'assainissement collectif en partenariat avec le Bureau départemental de la qualité de l'eau (BDQE) dans l'objectif de mieux maîtriser les rejets industriels.

## Stations de traitement des eaux usées

Les agents du service exploitation des stations de traitement des eaux usées sont chargés de l'entretien, de la maintenance préventive et curative ainsi que de l'optimisation du fonctionnement des 30 stations d'épuration, des 3 bassins d'orage et des 99 postes de relèvement.

Ils effectuent également les prélèvements et les analyses réglementaires dans le cadre de l'autosurveillance.

Enfin, un service d'astreinte est assuré sous l'autorité d'un responsable. Chaque semaine, il est constitué d'un agent de réseau assainissement et d'un agent d'exploitation des stations de traitement.

Cette astreinte fonctionne du vendredi 8 heures au vendredi suivant 8 heures, en dehors des heures ouvrées. Le responsable d'astreinte, au regard de la gravité du problème, décide des moyens appropriés pour intervenir.

## Etudes et Projets

Un service Etudes et Projets est chargé de la programmation, du suivi et du contrôle de la bonne exécution des travaux neufs confiés aux entreprises, notamment dans le cadre de la pose de collecteurs et de branchements.

## Service Relations abonnés

Les agents du service gestion des abonnés assurent la relation avec les usagers, apportent une réponse de premier niveau et orientent les appels. Ils réalisent également la facturation de l'assainissement collectif des 19 communes concernées de l'agglomération, en lien pour 16 d'entre elles avec les SIVOM Rive Gauche du Cher et Région Minière qui transmettent les volumes à facturer à partir des relèves en eau potable.

La Trésorerie municipale de Montluçon, quant à elle, est chargée du recouvrement de ces recettes.

## Chiffres clés

29 234 appels téléphoniques d'abonnés

8 750 ml de collecteurs curés (soit 59 jours d'interventions).

176 interventions de curage des ouvrages spécifiques.

27 interventions de débouchage de branchements sur demande des usagers.

619 enquêtes et suivi de conformité dans le cadre de ventes de biens immobiliers.

# Systemes d'assainissement

Les réseaux de collecte et de transport des eaux usées aboutissent à 30 stations d'épuration dont les capacités nominales s'échelonnent entre 25 et 88 830 équivalents-habitants (EH).

L'acheminement des eaux usées vers l'ensemble de ces unités ne pouvant se faire gravitairement, il est nécessaire de procéder au relevage des effluents. A cet effet, 99 postes de relèvements sont répartis sur l'ensemble du territoire communautaire.

Des dégrilleurs automatiques (14 dont 5 sur la station de Montluçon) sont également présents en différents points du réseau d'assainissement et en entrée de certaines stations. 3 bassins d'orage permettent le stockage temporaire des effluents avant traitement et limitant ainsi les rejets directs au milieu naturel en cas de fortes précipitations.

L'entretien électromécanique et le curage de ces équipements sont assurés par le service eau et assainissement avec le concours des agents communaux.

Commune	Désignation	Capacité
Domérat	Station d'épuration de Ricros	180 EH
Lignerolles	Lagune du Bourg	360 EH
Lignerolles	Station du Mont	100 EH
Montluçon / Désertines	Station de traitement des eaux usées de la Loue	88 830 EH (131 667 EH en pointe)
Quinssaines	Lagune du Bourg	330 EH
Quinssaines	Station d'épuration des Bergerottes	350 EH
Quinssaines	Station d'épuration de la Prade	350 EH
Quinssaines	Station d'épuration de Aire	120 EH
Quinssaines	Station d'épuration de Coursage	330 EH
Lamaids	Station d'épuration du Bourg	45 EH
Lamaids	Station d'épuration route de Guéret	125 EH
Teillet-Argenty	Lagune du Bourg	225 EH
Teillet-Argenty	Station de Beaubignat	100 EH
Prémilhat	Station d'épuration du Bourg	600 EH
Prémilhat	Station d'épuration des Ouches	130 EH
Saint-Victor	Station du Bourg	500 EH
Arpheuilles St-Priest	Station d'épuration du Bourg	135 EH
La Petite Marche	Station d'épuration du Bourg	135 EH
Marcillat en Combraille	Station d'épuration du Bourg	750 EH
Mazirat	Station d'épuration du Bourg	135 EH
Saint-Fargeol	Station d'épuration du Bourg	180 EH
Saint-Fargeol	Station d'épuration Le Villejaleix	25 EH
Saint-Genest	Station d'épuration du Bourg	55 EH
St-Marcel en Marcillat	Station d'épuration du Bourg	75 EH
Terjat	Station d'épuration du Bourg	90 EH
Villebret	Station d'épuration du Bourg	1000 EH
Villebret	Station d'épuration Champ du Noyer	100 EH
Villebret	Station d'épuration Polier	150 EH
Villebret	Station d'épuration Beauregard	100 EH
Villebret	Station d'épuration La Goutelle	300 EH

# Indicateurs de performance

Taux de boues issues des ouvrages et évacuées selon les filières conformes à la réglementation 1

100 %

Taux moyen de débordement des effluents dans les locaux des usagers 2

0 %

(0 déclaration / 40 534 habitants) X 1000

Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau 3

2,63 %

(15 points sensibles / 569,70 km) \* 100

Conformité des performances épuratoires de la station de traitement de Montluçon 4

100 %

(1 061 bilans conformes / 1 061 bilans X 100)

Paramètre	Bilans	Bilans conformes	Conformité
DBO5	107	107	100,00%
DCO	365	365	100,00%
MES	365	365	100,00%
P total	117	117	100,00%
NGL	107	107	100,00%
Total	1061	1061	100,00%

Taux de réclamation des usagers 5

0,62 ‰

(18 réclamations / 28 910 abonnés) X 1000

1 Taux = TMS (Tonne de Matières Sèches) totales admises par une filière conforme/TMS totales de boues évacuées X 100. Ne concerne que la station d'épuration de Montluçon (capacité supérieure à 2 000 EH). L'unique filière d'évacuation des boues sur la station de traitement des eaux usées de Montluçon est la valorisation agricole (prestation SEDE ENVIRONNEMENT). TMS de boues hors chaux évacuées : 1396,99 T.

2 Concerne uniquement Montluçon, Désertines.

3 Points sensibles : rue du Gué de Bedet, rue de la Loue, rue Nicolai, rue du Gour du Puy, angles des rues T. Gauthier et Chantoiseau, square Boursault, rues Thivrier, rue du Bois de la Brosse (Montluçon), avenue de Stalingrad (Désertines), résidence du Château (Domérat), rue Beauvillage (Lavault Sainte Anne), déversoir d'orage à Lignerolles, déversoir d'orage rue Albert Einstein, rue des Aubéries du Renard, rue Benoist d'Azy DO36.

4 Au regard des prescriptions du service Police de l'Eau de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier.

5 Réclamations écrites relatives à des écarts ou non conformités vis à vis d'engagements contractuels ou vis à vis de la réglementation.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées pour Montluçon et Désertines.

	points possibles	points obtenus
Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées, mentionnant la localisation des ouvrages annexes et s'ils existent, des points d'autosurveillance.	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.	5	5
Existence d'un inventaire des réseaux, et pour au moins la moitié du linéaire total, les informations sur les matériaux et les diamètres.	10	10
Valorisation de l'inventaire : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés concernant les matériaux et diamètres.	5	3
Valorisation de l'inventaire : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaires du linéaire total sont renseignés concernant la date ou période de pose des tronçons identifiés, au-delà de 50%.	15	0
Information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, pour au moins la moitié du linéaire total du réseau.	10	10
Valorisation de l'information géographique : 1 point (max 5) chaque fois que 10% supplémentaire du linéaire total sont renseignés, concernant l'altimétrie.	5	0
Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport.	10	10
Le plan, ou l'inventaire, mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau.	10	0
Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) pour chaque tronçon du réseau.	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau.	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>88</b>

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel pour les réseaux de collecte des eaux usées de Montluçon Désertines.

	points possibles	points obtenus
Identification sur plans et visites de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop plein de postes de refoulement...).	20	20
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejets (population raccordée et charge polluante des établissements industriels raccordés)	10	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu naturel pour identifier le moment et l'importance du déversement.	20	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejets, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	30	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.	10	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	10	0
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et de rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	10

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 110 selon un barème établi par arrêté du 2 mai 2007.

# Bilan des stations 2021

Commune	Désignation	Dernier bilan 24H	Fonctionnement de la station
Domérat	STEP de Ricros	04/12/19	<p><b>Médiocre</b></p> <p>Les résultats d'autosurveillance 2021 montre un fonctionnement médiocre de cette installation, exception faite sur la période estivale ou l'on remarque une meilleure nitrification des effluents. Ce fonctionnement médiocre avait déjà été constaté lors du dernier bilan 24 h de décembre 2019 (dépassement valeur rédhitoire en MES).Phénomène qui tend à être récurrent. Capacité nominale dépassée lors des trois dernières mesures 24 h. Des travaux seraient à envisager, comme la pose d'une cloison siphonide dans le clarificateur pour limiter les départs de boues .A noter, par ailleurs, que le BDQE précise suite au dernier bilan 24h qu'une réflexion sur la réhabilitation de cette unité de traitement est à envisager.</p>
Lavault Sainte-Anne	Les eaux usées collectées sur la commune sont directement rejetées par l'intermédiaire de postes de relèvement dans le réseau de Montluçon, transférées et traitées à la station de traitement de la Loue.		
Lignerolles	Lagune du Bourg	26/04/21	<p><b>Assez satisfaisant</b></p> <p>Fonctionnement assez satisfaisant. Les normes de rejet étaient respectées lors du bilan 24h du 26/04/21 contrairement à celui de 2020 ou les rendements minimum sur les paramètres DBO5 et P total étaient non conformes. D'autre part, les résultats de l'autosurveillance sur l'année montre une présence d'ammonium en sortie. <b>Rappel:</b> Surcharge hydraulique (réseau mixte) de la station lors du bilan 24h de 2020 ce qui représentait 470% de la capacité nominale.</p>
Lignerolles	STEP du Mont	05/07/21	<p><b>Satisfaisant</b></p> <p>Fonctionnement satisfaisant compte tenu des résultats du bilan 24h du 05/07/21 et des résultats de l'autosurveillance 2021.</p>
Montluçon/ Désertines	STEP de la Loue		<b>Satisfaisant (détail page 9)</b>
Quinssaines	STEP du Bourg	07/06/21	<p><b>Satisfaisant</b></p> <p>24h du 07/06/21. Par ailleurs, les résultats d'autosurveillance confirme le bon fonctionnement de cette unité. A noter, lors du bilan réalisé en période de nappe basse et de temps sec, que la charge hydraulique était inférieure au volume d'eaux usées attendu, il en était de même pour la charge organique. D'autre part, il est à rappeler qu'une étude diagnostic est en cours de réalisation concernant l'ensemble des systèmes d'assainissement présents sur le territoire de la commune de Quinssaines.</p>
Quinssaines	STEP des Bergerottes	06/12/21	<p><b>Satisfaisant</b></p> <p>Lors de ce bilan 24 h, l'effluent traité est de qualité satisfaisante. Les normes de rejets sont respectées . Les résultats d'autosurveillance 2021 sont également satisfaisants. A noter, toutefois, que lors de ce bilan réalisé en période de temps sec et de nappe haute, la capacité nominale de la station a été dépassée (226%) avec une part importante d'eaux claires parasites. D'autre part, il est à rappeler qu'une étude diagnostic est en cours de réalisation concernant l'ensemble des systèmes d'assainissement présents sur le territoire de la commune de Quinssaines, celle-ci devrait mettre en évidence les dysfonctionnements observés sur cette installation ( surcharges hydrauliques, intrusion eaux claires parasites ).A noter, par ailleurs, que sur cette unité de traitementles filtres à sable sont à reprendre.</p>
Quinssaines	STEP de la Prade	13/10/21	<p><b>Mauvais</b></p> <p>Lors de ce bilan 24 h, comme lors des bilans précédents, l'effluent traité était de mauvaise qualité. Les normes de rejet fixées par le dossier de déclaration du 14/11/2000 n'étaient pas respectées. De plus, les concentrations rédhitoires pour les paramètres DBO5 et MES ont été dépassées. Le dysfonctionnement récurrent de cette installation a par ailleurs été constaté par les SPE en 2019. La réhabilitation de cette unité est programmée pour 2022, dès lors que l'étude diagnostic, actuellement en cours, concernant l'ensemble des systèmes d'assainissement présents sur le territoire de la commune de Quinssaines sera réalisée.</p>
Quinssaines	STEP de Aire	19/07/17	<p><b>Mauvais</b></p> <p>Pas de bilan 24h réalisé en 2021. Des problèmes récurrents sont constatés sur cette unité de traitement. L'autosurveillance montre une mauvaise qualité des rejets avec une concentration en NH4 élevée sur l'effluent traité. Par ailleurs, les filtres à sable sont entièrement colmatés.D'autre part, il est à rappeler qu'une étude diagnostic est en cours de réalisation concernant l'ensemble des systèmes d'assainissement présents sur le territoire de la commune de Quinssaines, celle-ci devrait mettre en évidence les dysfonctionnements observés sur cette installation.</p>
Quinssaines	STEP de Coursage	07/06/21	<p><b>Satisfaisant</b></p> <p>L'effluent traité et rejeté au milieu récepteur était de bonne qualité le jour du bilan 24 h. Les résultats d'autosurveillance confirme le bon fonctionnement de cette unité de traitement.D'autre part, il est à rappeler qu'une étude diagnostic est en cours de réalisation concernant l'ensemble des systèmes d'assainissement présents sur le territoire de la commune de Quinssaines.</p>

Commune	Désignation	Dernier bilan 24H	Fonctionnement de la station
Lamaids	STEP du Bourg	17/07/2017	<b>Satisfaisant</b> Pas de bilan en 2021. Fonctionnement satisfaisant compte tenu des résultats d'autosurveillance.
Lamaids	STEP route de Guéret	05/07/21	<b>Satisfaisant</b> Fonctionnement satisfaisant. Les normes de rejet étaient respectées lors du bilan 24h du 05/07/21. Par ailleurs, les résultats d'autosurveillance confirment le bon fonctionnement de cette unité. A noter, lors de ce bilan réalisé en période de nappe basse et de temps de pluie, que la charge hydraulique était bien supérieure au volume attendu et dépassait la capacité nominale de la station, il en était de même concernant la charge organique. Des branchements (non conformes à identifier) d'eaux pluviales sur le réseau séparatif pourraient expliquer la charge hydraulique mesurée lors du bilan.
Teillet-Argenty	STEP du Bourg	26/04/2021	<b>Médiocre</b> Lors du dernier bilan 24 h, les normes de rejet n'étaient pas respectées concernant le rendement sur le paramètre NTK et la concentration sur le paramètre DBO5. Les résultats d'autosurveillance confirment un fonctionnement médiocre. A noter, que lors du bilan 24h réalisé en période de temps sec et de nappe basse, la part d'eaux claires parasites représente 41% du volume mesuré. Le niveau de boues dans le 1er bassin est important. A noter que les berges du 2ème bassin de lagunage ont été reprises .
Teillet-Argenty	STEP de Beaubignat	26/06/2016	<b>Satisfaisant</b> Pas de bilan en 2021. Fonctionnement satisfaisant compte tenu des résultats d'autosurveillance.
Prémilhat	STEP du Bourg	17/05/21	<b>Satisfaisant</b> Lors du bilan 24 h, l'effluent traité était de bonne qualité et respectait les exigences épuratoires du dossier de déclaration du 01/09/13 aussi bien en termes de concentration que de rendement. Les résultats d'autosurveillance confirment le bon fonctionnement de cette unité de traitement. Néanmoins, lors du bilan 24h réalisé en période de temps de pluie, il est à noter que la charge hydraulique nominale de la station a été dépassée.
Prémilhat	STEP de Ouches	17/07/2017	<b>Satisfaisant</b> Pas de bilan en 2021. Fonctionnement satisfaisant compte tenu des résultats d'autosurveillance.
Saint-Victor	STEP du Bourg	17/05/21	<b>Médiocre</b> Lors du bilan 24 h, la norme de rejet n'était pas respectée sur le paramètre MES, (concentration et rendement). Le non respect des normes sur cette unité de traitement est récurrent. A noter : l'absence de prétraitement sur cette installation. Présence récurrente de boues sur le clarificateur (relative à l'absence de dégazeur entre le bassin d'aération et le clifford). Une étude diagnostic est envisagée sur ce système d'assainissement en 2022 dans la perspective de la réhabilitation de la station.
Arpheuilles-St-Priest	STEP du Bourg	04/11/19	<b>Médiocre</b> Pas de bilan en 2021. Le fonctionnement de cette unité de traitement est médiocre compte-tenu des résultats d'autosurveillance 2021. Le dernier bilan 24h, réalisé en novembre 2019, s'est déroulé en période de nappe basse et par temps de pluie (6,3 mm). Le réseau d'assainissement étant de type unitaire, la charge hydraulique dépassait la capacité nominale de la station lors de la mesure (269%). Les échantillons étant dilués, les rendements épuratoires n'étaient pas satisfaisants. Cependant, la qualité de l'effluent traité était bonne au vu des concentrations de sortie en DBO5, DCO et MES.
La Petite Marche	STEP du Bourg	15/11/21	<b>Assez satisfaisant</b> Fonctionnement assez satisfaisant compte tenu des résultats obtenus lors du bilan 24h ou la qualité du rejet était correcte et respectait les exigences épuratoires. Les résultats d'autosurveillance 2021 sont, quant à eux, plus médiocres. A noter, lors du bilan 24h qu'une surcharge hydraulique a été observée (présence d'eaux parasites permanentes). Ces charges hydrauliques bien au dessus de la capacité nominale de la station avaient été constatées (181% à 418% de la capacité nominale) lors des précédents bilans.
Marcillat	STEP du Bourg	04/10/21	<b>Satisfaisant</b> La qualité de l'effluent traité lors du bilan 24 h 2021 est satisfaisante. Les résultats d'autosurveillance 2021 confirment le bon fonctionnement de cette unité de traitement. Il s'avère néanmoins que le fonctionnement du système de collecte n'est, quant à lui, pas satisfaisant avec la présence d'eaux claires parasites permanentes.

Commune	Désignation	Dernier bilan 24H	Fonctionnement de la station
Mazirat	STEP du Bourg	01/07/14	<b>Médiocre</b> Pas de bilan en 2019. Fonctionnement médiocre compte tenu des résultats d'autosurveillance. Surcharges hydrauliques constatée lors des derniers bilans ( présence d'eaux claires parasites importantes surtout en période de nappe haute).
Saint-Fargeol	STEP du Bourg	09/12/19	<b>Satisfaisant</b> La qualité de l'effluent traité lors du bilan 24 h est satisfaisante , les exigences épuratoires définies dans la réglementation étant respectées bien que la charge hydraulique dépasse la capacité nominale de la station (179%). Néanmoins, il a été constaté lors de ce bilan, comme lors des bilans précédents, que le réseau d'assainissement de type séparatif accepte des eaux pluviales (présence de branchements non conformes). Des eaux claires parasites sont également présentes en période de nappe haute (défaut d'étanchéité du réseau). Par ailleurs, les résultats de l'autosurveillance confirment ceux obtenus lors du bilan.
Saint-Fargeol	STEP de Villejaleix	01/07/14	<b>Satisfaisant</b> Pas de bilan en 2019. Fonctionnement satisfaisant compte tenu des résultats d'autosurveillance
Saint-Genest	STEP du Bourg	01/10/14	<b>Médiocre</b> Pas de bilan en 2019. Fonctionnement médiocre compte tenu des résultats d'autosurveillance. A noter, la présence d'eaux claires parasites dans les eaux collectées. Une charge hydraulique, pouvant atteindre 815 % de la capacité nominale de cette station, a par ailleurs déjà été constatée lors d'un bilan 24h.
Saint-Marcel en Marcillat	STEP du Bourg	25/11/19	<b>Satisfaisant</b> Lors du bilan 24 h, l'effluent traité était de bonne qualité et respectait les exigences épuratoires de l'arrêté du 21/07/2015 aussi bien en termes de concentration que de rendement. Les résultats obtenus lors du bilan 24 h sont confirmés par ceux de l'autosurveillance.
Terjat	STEP du Bourg	25/11/19	<b>Satisfaisant</b> Le fonctionnement de la station est satisfaisant et les exigences épuratoires étaient respectées lors du bilan. A noter toutefois lors de celui-ci que la charge hydraulique mesurée correspondait à 219% de la capacité nominale des ouvrages. Le système de collecte étant unitaire, les précipitations (0,5 mm) tombées entre minuit et 1h ont eu un impact sur le débit horaire. On peut estimer le volume d'eaux claires parasites et météoriques à 30m <sup>3</sup> /, ce qui représente 90% du volume total enregistré lors du bilan. La pluie étant relativement faible et ponctuelle, on peut en déduire que le volume d'eaux claires parasites drainé par le réseau est très important. Par ailleurs, si le fonctionnement de la station est satisfaisant lors du bilan 24h, les résultats d'autosurveillance 2019, quant à eux, démontrent un fonctionnement "assez satisfaisant".
Villebret	STEP du Bourg	15/07 et 14/10/19	<b>Satisfaisant</b> Deux bilans 24 h réglementaires par an. Lors des deux bilans, l'effluent traité était de bonne qualité et les exigences épuratoires définies dans la réglementation étaient respectées. Les résultats de l'autosurveillance confirment ceux obtenus lors des bilans. A noter que le système de collecte accepte des eaux pluviales , or le réseau d'assainissement est supposé strictement séparatif, de plus des eaux claires parasites sont présentes.
Villebret	STEP Champ du Noyer	01/10/11	<b>Satisfaisant</b> Pas de bilan en 2019. Fonctionnement satisfaisant compte tenu des résultats d'autosurveillance
Villebret	STEP du Polier	01/10/14	<b>Médiocre</b> Pas de bilan 24 h en 2019. Les résultats d'autosurveillance démontrent une qualité de traitement "médiocre". Cette station est soumise à des surcharges hydrauliques.
Villebret	STEP de Beauregard	01/09/14	<b>Médiocre</b> Pas de bilan 24 h en 2019. Les résultats d'autosurveillance démontrent une qualité de traitement "médiocre". Cette station est soumise à des surcharges hydrauliques.
Villebret	STEP de la Goutelle	14/10/2019	<b>Médiocre</b> Station en surcharge hydraulique récurrente. Lors du bilan 24 h, la qualité de l'effluent traité n'était pas satisfaisant. En effet, seuls les concentrations maximales et les rendements minimums à atteindre sur les paramètres DBO5 et MES étaient respectés. Concernant les paramètres DCO et NTK, les exigences épuratoires définies dans l'arrêté préfectoral du 13/02/2006 sont dépassées. Cette mauvaise qualité de traitement est confirmée par les résultats d'autosurveillance.

# Station de la Loue

En 2021, 7 168 531 m<sup>3</sup> ( A4\* + A2\*) ont été traités sur les files de la station de traitement des eaux usées de la Loue (6 472 330 m<sup>3</sup> en 2020). Les eaux usées proviennent des communes de Montluçon, Désertines, Domérat, Lavault Sainte Anne, Prémilhat et Saint-Victor.

\* A4 (rejets sortie des 2 files de traitement de la station) et A2 (rejets surverse du bassin d'orage de la station.)

## Charges de pollutions reçues à la station d'épuration de Montluçon

	Capacité nominale	Charge en entrée	% de la capacité max
Débit (m <sup>3</sup> /j)	24 000	18 575	77,40%
DCO (kg/j)	10 700	9 297	86,89%
DBO <sup>5</sup> (kg/j)	5 330	3 148	59,06%
MES (kg/j)	5 550	5 279	95,12%
NGL (kg/j)	955	773	80,94%
NTK (kg/j)	—	738	—
Pt (kg/j)	180	97	53,89%

Moyennes annuelles à partir des bilans d'autosurveillance

**Débit** : La charge hydraulique en moyenne annuelle représente 77,40% de la capacité nominale de la station, en augmentation par rapport à 2020 (67,73%). La pluviométrie est de 525 mm de précipitation en 2021 contre 578 mm en 2020.

**DCO** : La charge organique traitée en moyenne annuelle, calculée à partir du paramètre DCO, représente 86,89% de la capacité nominale de la station. Elle est en augmentation en rapport à celle de l'année 2020 (76,27 %).

**DBO5** : La charge organique traitée en moyenne annuelle, calculée à partir du paramètre DBO5, représente 59,06% de la capacité nominale de la station. Cette valeur est également en augmentation en rapport à celle de l'année 2020 (52,28 %).

## DIAGNOSTIC PERMANENT - METROLOGIE

La Direction Eau et Assainissement de Montluçon Communauté s'est engagée depuis 2006 à surveiller le réseau d'assainissement. A ce jour, il a été mis en place 53 points de mesures répartis sur 38 sites<sup>1</sup> conformément à la réglementation.

Le diagnostic permanent du réseau d'assainissement est un outil permettant de répondre à la réglementation, de mieux comprendre le fonctionnement général du réseau, d'améliorer la collecte et d'identifier les points noirs en vue de prévoir des réhabilitations éventuelles.

L'exploitation préventive rigoureuse, associée à une bonne réactivité du prestataire, a permis d'obtenir un très bon taux de disponibilité des données, avec plus de 95 % de mesures valides.

La mise en place des points réglementaires sur le réseau permet de suivre en temps réel les variations des niveaux d'eau dans le réseau d'assainissement. Le service travaille conjointement avec un prestataire pour améliorer la collecte des eaux usées et optimiser les hauteurs de seuil des déversoirs d'orage actuellement télélogés.

Aussi, un travail important est réalisé pour supprimer les eaux parasites d'infiltration et permettre de recueillir des volumes d'eau plus importants lors d'épisodes pluvieux afin d'éviter leur rejet au milieu naturel.

La surveillance des points sensibles les plus exposés fait partie des missions journalières du service exploitation qui assure le nettoyage de ces ouvrages.

Une nouvelle technologie mise en place par le prestataire va être utilisée prochainement pour cartographier les ouvrages et définir les points d'entrée des eaux parasites.

<sup>1</sup> 4 postes de relèvement, 9 points de surveillance sur antennes gravitaires, 22 déversoirs d'orages, 2 pluviographes et 1 dégrilleur automatique.

## PRODUCTION DE BOUES

Montluçon Communauté a opté pour le recyclage agricole de la totalité des boues de la station de traitement des eaux usées des Buissonnets <sup>1</sup>. Les boues sont conformes à la réglementation relative aux boues urbaines<sup>2</sup> et présentent un réel intérêt agronomique. SEDE ENVIRONNEMENT assure le transport, l'épandage sur les parcelles et le suivi analytique ainsi que tous les aspects réglementaires (bilans agronomiques, bilans prévisionnels d'épandage...). Avant d'être valorisées, les boues sont stabilisées par un apport de chaux vive et stockées temporairement sur une plateforme couverte d'une capacité de 1 500 tonnes de boues brutes. En 2021, la production de boues s'élevait à 1 396,99 tonnes de matières sèches hors chaulage, soit 6 158,31 tonnes de boues brutes. Les boues chaulées (6 708,69 tonnes de boues brutes) ont été réparties sur une surface de 445,28 ha, à une dose moyenne de 14,3 tonnes/hectare sur 15 exploitations du plan d'épandage.

<sup>1</sup> Arrêté préfectoral d'autorisation N°2175/07 du 4 juin 2007, modifié en 2014 et complété par l'arrêté préfectoral N°1194/18 du 3 mai 2018.

<sup>2</sup> Arrêté d'autorisation du 8 janvier 1998.

# Indicateurs financiers

Recettes réelles	2020	2021
Fonctionnement	7 308 300,41 €	7 585 863,18 €
Investissement	436 964,23 €	3 766 881,39 €
<b>Total Recettes</b>	<b>7 745 264,64 €</b>	<b>11 352 744,57 €</b>

Dépenses réelles	2020	2021
Fonctionnement	4 218 824,81 €	4 399 084,91 €
Investissement	2 815 120,25 €	9 444 116,83 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>7 033 945,06 €</b>	<b>13 843 201,74 €</b>

## Répartition des principales recettes

Redevance assainissement collectif	4 448 996,28 € 60,88 % <sup>1</sup>	4 537 893,57 € 59,82 % <sup>1</sup>
Abonnements assainissement collectif	1 111 999,90 €	1 160 485,33 €
Redevance Modernisation des réseaux AELB	360 988,11 € 4,94% <sup>1</sup>	379 088,63 €
Subventions de fonctionnement	14 941,78 €	0,00 €
Subventions d'investissement	411 967,72 €	0,00 €
Réalisation de branchements particuliers	130 693,81 €	169 568,54 €

<sup>1</sup> % des recettes réelles de fonctionnement

## Répartition des principales dépenses

Personnel et frais assimilés	1 891 074,50 €	1 745 114,57 €
Exploitation, entretien et maintenance	1 287 688,70 €	1 271 944,44 €
Redevance Modernisation des réseaux	335 825,00 €	327 191,00 €
Équipement, études et travaux neufs	716 582,37 €	954 461,16 €
Remboursement d'emprunt	2 752 665,36 €	9 417 638,68 €
Autres charges de fonctionnement	41 709,13 €	106 024,07 €

## La dette et son évolution

Capital restant dû	24 355 829,89 €	19 802 960,81 €
Durée d'extinction	13 ans	14 ans
Rapport épargne brute/capital	12,68%	14,96%
Annuité de la dette	2 752 665,36 €	2 592 629,09 €
En cours de dette	24 355 829,89 €	19 802 960,81 €
Taux d'intérêt moyen	3,38%	2,47%
Abandons de créance	33 603,67 €	106 021,92 €

## Redevance et principes tarifaires

Le service Relations abonnés émet une redevance assainissement basée sur les volumes d'eau potable consommés, issus des relèves de compteurs.

Depuis 2019, les abonnés de l'ensemble du territoire reçoivent désormais deux factures d'assainissement : une en début d'année concernant l'abonnement, et une lors de la relève annuelle des compteurs pour la redevance assainissement.

Le tarif est révisé chaque année par le Conseil communautaire afin de permettre l'équilibre du budget du service. En 2021, les élus communautaires ont décidé d'augmenter les tarifs de l'assainissement de 2,5 % en intégrant la procédure d'harmonisation des tarifs sur le territoire communautaire.

	Redevance assainissement (€ HT/m <sup>3</sup> )		Abonnement assainissement (€ HT)		Modernisation des réseaux (€HT/m <sup>3</sup> )		Montant TTC pour 120 m <sup>3</sup>	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Désertines	1,8903	1,9470	39,96	41,16	0,15	0,16	313,28 €	323,40 €
Domérat	1,8829	1,9404	39,96	41,16	0,15	0,16	312,30 €	322,53 €
Lamaids	1,8627	1,9224	39,96	41,16	0,15	0,16	309,63 €	320,15 €
Lavault Ste Anne	1,8139	1,8790	39,96	41,16	0,15	0,16	303,19 €	314,42 €
Lignerolles	1,8119	1,8773	39,96	41,16	0,15	0,16	302,93 €	314,20 €
Montluçon	1,8903	1,9470	39,96	41,16	0,15	0,16	313,28 €	323,40 €
Prémilhat	1,8282	1,8918	39,96	41,16	0,15	0,16	305,08 €	316,11 €
Quinssaines	1,8524	1,9133	39,96	41,16	0,15	0,16	308,27 €	318,95 €
Saint-Victor	1,7815	1,8503	39,96	41,16	0,15	0,16	298,91 €	310,64 €
Teillet-Argenty	1,8221	1,8864	39,96	41,16	0,15	0,16	304,27 €	315,40 €
Arpheuilles-St-Priest	0,7763	0,9568	51,01	49,45	0,15	0,16	178,38 €	201,81 €
La Petite Marche	0,5679	0,7715	41,49	42,31	0,15	0,16	140,40 €	169,50 €
Marcillat	1,4212	1,5300	28,61	32,65	0,15	0,16	238,87 €	259,00 €
Mazirat	0,7267	0,9127	43,17	43,57	0,15	0,16	163,21 €	189,52 €
Saint-Fargeol	0,5282	0,7362	38,69	40,21	0,15	0,16	132,08 €	162,53 €
Saint-Genest	1,0739	1,2213	42,61	43,15	0,15	0,16	208,43 €	229,80 €
Saint-Marcel en Marcillat	1,7189	1,7946	42,61	43,15	0,15	0,16	293,57 €	305,47 €
Terjat	0,7763	0,9568	40,37	41,47	0,15	0,16	166,68 €	193,03 €
Villebret	1,2525	1,3800	20,21	26,35	0,15	0,16	207,36 €	232,27 €

TVA : 10%

## Travaux réalisés

En 2021, le renouvellement des réseaux a été poursuivi avec le remplacement de 680ml et la reprise de 71 branchements pour un montant total de 466 135,45 euros HT.

2021	Montant HT	Linéaire ml	branchements
Rue de l'Espérance	54 696,70 €	130	8
Rue Molière	272 057,00 €	300	38
Rue Gustave Courbet	139 381,75 €	250	25

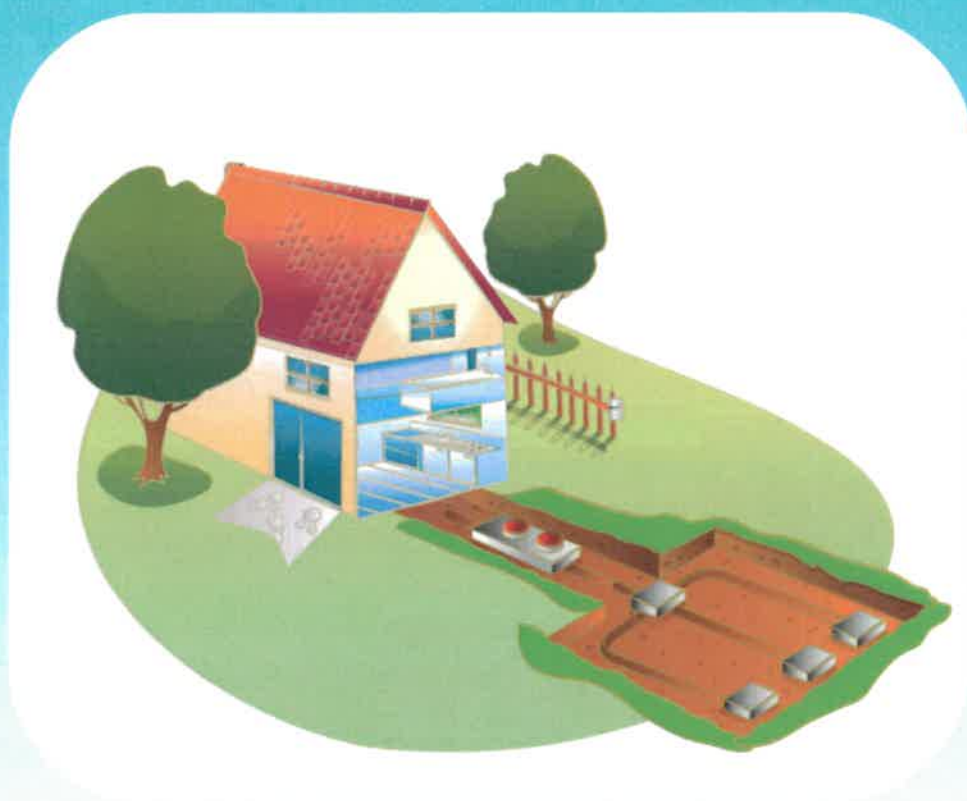
## Communication auprès du public

Depuis 1999, le partenariat entre la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Allier et la Direction Eau et Assainissement ne cesse de se développer par le biais d'actions pédagogiques en direction des élèves de CE2/CM1 et CM2, puis depuis quelques années à des classes de collèges et lycées.

Début 2021, afin de palier au départ de la Responsable de la communication de la Direction Eau et Assainissement, l'animation a été confiée, par le biais d'un contrat d'un an renouvelable deux fois, au Patronage de l'enseignement laïque de Montluçon (CAP Tronçais). Malgré des conditions particulières liées à la crise sanitaire, ces derniers ont réalisés courant 2021, 44 animations au sein de l'usine du Gour du Puy et de la station d'épuration de la Loue accueillant au total 1012 enfants scolarisés en primaire. 19 écoles du territoire sont concernées.

# *Service public Assainissement Non Collectif*

*Rapport annuel 2021*



# Assainissement Non Collectif

L'intervention du service assainissement non collectif sur le territoire communautaire a concerné en 2021 les communes d'Arpheuilles-Saint-Priest, Désertines, Lavault-Sainte-Anne, Montluçon, Ronnet, Teillet Argenty et Terjat.

Bien que les dix communes composant l'ancienne Communauté d'Agglomération Montluçonnaise aient voté le transfert de la compétence assainissement non collectif à Montluçon Communauté à compter du 1er janvier 2009, six d'entre elles (Domérat, Quinssaines, Lamais, Lignerolles, Prémilhat, Saint-Victor) avaient auparavant transféré leur compétence ANC au SIVOM Rive Gauche du Cher (Huriel), où siègent les représentants de Montluçon Communauté.

De la même manière, suite à la prise de compétence Eau et Assainissement sur l'ensemble de son territoire par Montluçon Communauté au 1er janvier 2018, le SIVOM Région Minière (Doyet) continue à assurer la gestion du SPANC sur les communes de La Petite Marche, Marcillat en Combraille, Mazirat, Saint-Fargeol, Saint-Genest, Sainte-Thérèse, Saint-Marcel en Marcillat, Villebret, les représentants de Montluçon Communauté siégeant au sein de son Comité Syndical.

## Prestations assurées

- Contrôle de conception, d'implantation d'une installation.
- Contrôle de bonne exécution d'une installation.
- Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.

Le service n'assure aucune prestation facultative (opérations d'entretien, de vidange ou de travaux).

Le service est géré en régie.

## Activités

Le travail réalisé a été consacré essentiellement à des contrôles périodiques de conformité d'installations.

## Bilan des interventions du service

<b>Nombre d'installations connues sur le territoire</b>	<b>1164</b>
<b>Nombre d'installations contrôlées : contrôle périodique</b>	<b>123</b>
- Dont nombre d'installations adaptées	37
- Dont nombre d'installations non conformes	77
- Dont nombre d'installations présentant un danger pour la santé	2
<b>Nombre de projets pour maisons neuves</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de projets pour maisons existantes</b>	<b>23</b>
<b>Nombre d'installations contrôlées dans le cadre des ventes</b>	<b>28</b>
<b>Absence d'installation non respect de l'article L1331.1.1 du Code de la Santé publique</b>	<b>9</b>

## Tarifs

Type de prestation	Tarif HT	
	2021	2022
Contrôle de conception, d'implantation d'une installation	131,15 €	131,15 €
Contrôle de bonne exécution d'une installation	62,00 €	62,00 €
Contrôle périodique d'une installation/contrôle de conformité	90,61 €	90,61 €
Duplicata d'un rapport de contrôle	12,16 €	12,16 €

Taux TVA appliqué : 10 %

## Recettes

Le montant total hors taxes des recettes générées par le service en 2021 s'élève à 13 782,40 euros.